Quatre-vingt-huitième année. — N° 249. Le Numéro : 15 francs. Jeudi 25 Octobre 1956.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
					Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer . .	3.450	1.800	950	300	800	600	400	250	550	1.000	500	250
Etranger.	6.600	3.400	1.750	500	2.100	1.600	800	450	850	1.700	800	400

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

Vient de paraître :

CONJONCTURE ECONOMIQUE
(1er semestre 1956.)

Les rapports sur l'état de la conjoncture économique à la fin du premier semestre 1956 et son évolution au cours du deuxième semestre, présentés au nom du Conseil économique, ont été réunis dans une brochure spéciale, présentée sous couverture forte.

Cette brochure de 516 pages, de format in-8° carré, est en vente au prix de **600** F ou expédiée franco sur simple demande accompagnée du montant adressée à la Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris (7e).

(*Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal* [*C. C. P.* 9063-13 *Paris*].)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décret du 20 octobre 1956 portant titularisation au titre de la loi n° 51-1124 du 26 septembre 1951 (p. 10239).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 20 octobre 1956 admettant deux juges de paix à faire valoir leurs droits à la retraite (p. 10239).

Arrêté du 19 octobre 1956 relatif aux commissions administratives paritaires au sein de la direction de l'administration pénitentiaire (p. 10239).

Arrêté portant mise en position hors cadres (conseil d'Etat) (p. 10240).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret n° 56-1072 du 20 octobre 1956 modifiant le décret n° 55-828 du 25 juin 1955 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels des services temporaires pour l'Allemagne et l'Autriche (p. 10239).

Arrêté du 23 octobre 1956 portant rattachement de fonctionnaires français des cadres tunisiens à des cadres métropolitains (présidence du conseil, ministère de l'intérieur, secrétariat d'Etat aux forces armées [terre]) (p. 10239).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Arrêté du 16 octobre 1956 complétant la liste de départements dans lesquels seront affectés les secrétaires administratifs de préfecture issus du concours du 7 novembre 1956 (p. 10240).

Arrêté portant détachement (administration centrale) (p. 10240).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décrets des 18 et 23 octobre 1956 portant promotions, nominations et attribution de commandement (armée de mer, active et réserve) (p. 10240).

Décrets du 20 octobre 1956 portant promotions, nominations, intégrations, régularisation de situation, report de prise de rang et rectificatifs (armée de terre, active et réserve) (p. 10242).

Décret portant promotions (services communs) (rectificatif) (p. 10250).

Décisions portant inscription au tableau d'avancement et réintégrations (armée de terre, active et réserve) (p. 10250).

Liste des candidats admis aux écoles des services de santé militaires en 1956 (rectificatif) (p. 10251).

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Arrêté du 16 octobre 1956 fixant les conditions d'admission au concours pour le grade de premier maître de l'administration des douanes et droits indirects (p. 10251).

Arrêté fixant les conditions de production et de payement des alcools de pommes et de poires et des alcools de cidres et de poirés pour la campagne 1956-1957 (rectificatif) (p. 10252).

Règlement de la tranche spéciale dite « Tranche des trois cents millionnaires » de la loterie nationale 1956 (p. 10252).

Travaux publics, transports et tourisme.

Décret du 20 octobre 1956 modifiant un précédent décret portant titularisation dans le corps des administrateurs civils (p. 10253).

Industrie et commerce.

Décrets du 20 octobre 1956 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 10253).

Arrêté du 18 octobre 1956 portant annulation d'une concession de mines (p. 10253).

Arrêté portant réintégration (administration générale) (p. 10253).

Agriculture.

Décret du 20 octobre 1956 portant titularisation, au titre de la loi n° 51-1124 du 26 septembre 1951, dans le cadre des administrateurs civils (p. 10254).

Décret du 20 octobre 1956 portant réintégration d'un conservateur des eaux et forêts (p. 10254).

Arrêtés portant nomination des membres du comité national interprofessionnel de la pomme de terre et du comité primaire de gestion « pommes de terre » (p. 10254).

Arrêtés portant nomination, affectation et acceptation de démissions (génie rural) (p. 10254).

Reconstruction et logement.

Arrêtés du 3 octobre 1956 portant approbation des statuts de sociétés d'habitations à loyer modéré (p. 10254).

Arrêtés portant promotion, acceptation de démissions et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté (services extérieurs) (p. 10254).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Décret du 20 octobre 1956 relatif à l'acceptation d'un legs consenti à l'académie nationale de médecine (p. 10254).

Arrêté du 15 septembre 1956 portant transfert de crédits (p. 10254).

Arrêté du 11 octobre 1956 portant reconnaissance par la direction de l'enseignement technique de sections professionnelles industrielles annexées à des cours complémentaires féminins de la ville de Paris (p. 10255).

Arrêté du 15 octobre 1956 portant affectation au ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports de constructions provisoires édifiées dans le département de la Seine-Maritime (p. 10255).

Arrêtés portant nominations, détachements, mise en position de mission et admission à la retraite:

Bibliothèques (p. 10255).

Enseignement supérieur (p. 10255).

Enseignement du second degré (p. 10255).

Enseignement du premier degré (p. 10255).

Jeunesse et sports (p. 10255).

Liste des candidats déclarés admis aux concours pour le recrutement de professeurs techniques adjoints des collèges techniques (p. 10255).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Arrêté portant désignation des membres de la commission spéciale prévue par l'article 19 du décret du 24 août 1956 fixant la date et les modalités d'un référendum au Togo (p. 10255).

Arrêté portant mise en position de mission en Afrique du Sud d'un chef de bataillon, attaché militaire non permanent en Union sud-africaine (p. 10255).

Arrêté portant mise en position de mission d'un directeur de laboratoire de la France d'outre-mer (p. 10256).

Arrêtés portant réintégration et mise en disponibilité (eaux et forêts) (p. 10256).

Tableau d'avancement de l'année 1956 des inspecteurs du travail et des lois sociales de la France d'outre-mer (p. 10256).

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Travail et sécurité sociale.

Décret n° 56-1073 du 20 octobre 1956 portant approbation du protocole de coordination, en date du 29 juin 1956, entre le régime de retraites institué par la convention collective nationale du 14 mars 1947 et le régime de pensions vieillesse résultant du statut national du personnel des industries électriques et gazières, approuvé par décret du 22 juin 1946 (p. 10256).

Arrêtés des 11, 16, 17 et 19 octobre 1956 portant approbation des statuts et de la fusion de sociétés mutualistes (p. 10256).

Arrêté approuvant une modification au règlement intérieur d'une institution de prévoyance (rectificatif) (p. 10257).

Emplois réservés: Nominations (p. 10257).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations et annulation de convocation de commissions. — Réunions de commissions (p. 10257).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Convocations de commission et de sous-commission. — Réunions de commissions (p. 10259).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Réunions de commissions du mercredi 24 octobre 1956 (p. 10260).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des affaires économiques et financières.

Avis aux exportateurs de peaux brutes d'équidés à destination des Etats-Unis d'Amérique (p. 10261).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de l'Union économique belgo-luxembourgeoise et des territoires belges d'outre-mer (rectificatif) (p. 10261).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance des Pays-Bas (rectificatif) (p. 10261).

Résultats du tirage de la trente-huitième tranche de la loterie nationale 1956 (p. 10262).

Ministère des affaires sociales.

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION

Avis de concours pour le recrutement de trois rédacteurs au centre hospitalier de Montluçon (Allier) (p. 10261).

Avis de concours pour le recrutement d'un rédacteur à l'hôpital-hospice de Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise) (p. 10261).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (40e semaine de 1956) (p. 10263).

Annonces (p. 10264).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

Assemblée nationale. — Feuilles 60 à 63. — *Projets et propositions de loi, exposés des motifs et rapports.* — Annexes n°s 11644 (*suite*) à 11893 (session ordinaire de 1955-1956).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décret du 20 octobre 1956 portant titularisation au titre de la loi n° 51-1124 du 26 septembre 1951.

Par décret en date du 20 octobre 1956, en application des dispositions de la loi n° 51-1124 du 26 septembre 1951, M. de Choisnin (Wladimir), rédacteur principal de 3e classe à la présidence du conseil (S. D. E. C. E.), est titularisé en qualité d'agent supérieur de 3e classe, 2e échelon, à la présidence du conseil (services généraux), à compter du 26 mars 1952.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret n° 56-1072 du 20 octobre 1956 modifiant le décret n° 55-838 du 25 juin 1955 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels des services temporaires pour l'Allemagne et l'Autriche.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et des forces armées, du ministre des affaires étrangères, du ministre des affaires économiques et financières, du secrétaire d'Etat au budget et du secrétaire d'Etat, chargé de la fonction publique,

Décrète:

Art. 1er. — Le cinquième alinéa de l'article 3 du décret n° 55-838 du 25 juin 1955 est abrogé et remplacé par l'alinéa ci-après:

« Tous les contrats encore en vigueur le 31 décembre 1956 seront, en tout état de cause, résiliés de plein droit à cette date, sous réserve des dispositions de l'article 6 ci-dessous ».

Art. 2. — Le ministre de la défense nationale et des forces armées, le ministre des affaires étrangères, le ministre des affaires économiques et financières, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat, chargé de la fonction publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 octobre 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires étrangères,
CHRISTIAN PINEAU.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER,

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Le secrétaire d'Etat, chargé de la fonction publique,
PIERRE MÉTAYER.

Rattachement de fonctionnaires français des cadres tunisiens à des cadres métropolitains (présidence du conseil, ministère de l'intérieur, secrétariat d'Etat aux forces armées [terre]).

Le président du conseil des ministres, le ministre de l'intérieur, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, chargé des affaires marocaines et tunisiennes, le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre) et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi n° 55-1086 du 7 août 1955 portant intégration des fonctionnaires français des cadres tunisiens dans les cadres métropolitains;

Vu le décret n° 55-1412 du 19 octobre 1955 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi susvisée n° 55-1086 du 7 août 1955, et notamment ses articles 3, 4 et 7;

Vu l'avis de la commission centrale visée à l'article 4 du décret n° 55-1412 du 19 octobre 1955,

Arrêtent:

Article unique. — Les fonctionnaires et agents de nationalité française, visés à l'article 1er du décret n° 55-1412 du 19 octobre 1955, appartenant aux cadres tunisiens des services de sécurité, sont rattachés aux cadres soit du ministère de l'intérieur, soit de la présidence du conseil (G. C. R.), soit du secrétariat d'Etat aux forces armées (terre, service des transmissions), conformément au tableau ci-après:

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR DE TUNISIE (Services de sécurité.)	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
1 Ingénieur radiotélégraphiste.	1 Ingénieur des transmissions de 1re ou de 2e classe.
2 Agent des transmissions.	2 Agent du 1er, 2e, 3e ou 4e groupe.
3 Agent spécial principal et agent spécial radiotélégraphiste.	3 Contrôleur principal ou contrôleur: *a*) A la présidence du conseil (service du groupement des contrôles radioélectriques). *b*) Au ministère de l'intérieur (service des transmissions). *c*) Au secrétariat aux forces armées (terre) (service des transmissions).

Fait à Paris, le 23 octobre 1956.

Pour le président du conseil des ministres et par délégation:
Le secrétaire général du Gouvernement,
ANDRÉ SÉGALAT.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN VERDIER.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,
PIERRE MÉTAYER.

Pour le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, chargé des affaires marocaines et tunisiennes et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JACQUES DUCOUX.

Pour le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre) et par délégation:
Le directeur du cabinet,
R. GHISLAIN.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat au budget et par délégation:
Le conseiller technique,
YVES MALÉCOT.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 20 octobre 1956 admettant deux juges de paix à faire valoir leurs droits à la retraite.

Par décret en date du 20 octobre 1956, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite:

(A compter du 8 novembre 1956.)

M. Sambuc, juge de paix de Marseille (7e canton) (Bouches-du-Rhône).

(A compter du 21 novembre 1956.)

M. Azais, juge de paix de Muret, Carbonne et Rieumes (Haute-Garonne).

Commissions administratives paritaires au sein de la direction de l'administration pénitentiaire.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 47-1370 du 21 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946 et relatif aux commissions administratives paritaires et aux commissions techniques paritaires, modifié et complété par les décrets des 5 novembre 1948, 1er juillet 1950 et 11 juillet 1950;

Vu l'arrêté du 20 novembre 1947 fixant création des commissions administratives paritaires auprès de la direction de l'admi-

nistration pénitentiaire au ministère de la justice, complété et modifié par les arrêtés des 18 mars 1950, 9 juillet 1951 et 15 janvier 1954;

Vu le décret n° 56-403 du 25 avril 1956 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des fonctionnaires des services extérieurs de l'administration pénitentiaire;

Sur la proposition du directeur de l'administration pénitentiaire au ministère de la justice,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté interministériel du 20 novembre 1947 susvisé, modifié par les arrêtés des 18 mars 1950, 9 juillet 1951 et 15 janvier 1954, est à nouveau modifié ainsi qu'il suit:

« Il est créé, auprès de la direction de l'administration pénitentiaire au ministère de la justice, onze commissions administratives paritaires respectivement compétentes à l'égard:

. . . . . .

« 2° Des greffiers comptables et économes;

. . . . . .

« 11° Des premiers surveillants ».

Art. 2. — L'article 2 de l'arrêté interministériel susvisé du 20 novembre 1947, modifié et complété par les arrêtés interministériels des 18 mars 1950, 9 juillet 1951 et 15 janvier 1954, est à nouveau modifié et complété ainsi qu'il suit:

« *Art.* 2. — La composition des commissions est fixée conformément au tableau ci-dessous:

COMMISSION paritaire compétente à l'égard de:	NOMBRE de représentants de l'administration.	DESIGNATION des représentants du personnel.
. . . . .	. . . . .	. . . . .
2° Des greffiers comptables et économes.	6 titulaires... 6 suppléants.	2 greffiers comptables ou économes de classe exceptionnelle. 2 suppléants des mêmes grade et classe. 2 greffiers comptables ou économes de 1re classe. 2 suppléants des mêmes grade et classe. 2 greffiers comptables ou économes de 2e classe. 2 suppléants des mêmes grade et classe.
. . . . .	. . . . .	. . . . .
4° Des gradés de personnel de surveillance.	6 titulaires... 6 suppléants.	2 surveillants chefs de 1re classe. 2 suppléants des mêmes grade et classe. 2 surveillants chefs de 2e classe. 2 suppléants des mêmes grade et classe. 2 surveillants chefs adjoints. 2 suppléants du même grade.
6° Des surveillants et des surveillantes.	6 titulaires... 6 suppléants.	2 surveillants principaux. 2 suppléants du même grade. 2 surveillants de classe exceptionnelle. 2 suppléants des mêmes grade et classe. 2 surveillants ou surveillantes de petit effectif. 2 suppléants du même grade.
. . . . .	. . . . .	. . . . .
11° Des premiers surveillants.	2 titulaires... 2 suppléants.	2 premiers surveillants. 2 suppléants du même grade.

Art 3. — Le directeur de l'administration pénitentiaire au ministère de la justice et le directeur de la fonction publique au secrétariat d'Etat à la présidence du conseil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 octobre 1956.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice, et par délégation:

Le directeur de l'administration pénitentiaire,
ANDRÉ TOUREN.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, et par délégation:

Le sous-directeur de la fonction publique,
ROBERT LETROU.

Conseil d'Etat.

Par arrêté du 20 octobre 1956, M. Bordaz, maître des requêtes au conseil d'Etat, est placé dans la position hors cadre, à compter du 1er octobre 1956, pour être mis à la disposition du secrétaire d'Etat aux affaires économiques.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Complément à la liste de départements dans lesquels seront affectés les secrétaires administratifs de préfecture issus du concours du 7 novembre 1956.

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'arrêté interministériel en date du 19 avril 1956 portant autorisation de recrutement de cent cinquante secrétaires administratifs de préfecture au cours de l'année 1956;

Vu l'arrêté ministériel du 9 juillet 1956 fixant la date du concours de secrétaires administratifs de préfecture;

Sur la proposition du directeur du personnel et des affaires politiques,

Arrête:

Art. 1er. — Le département de Vaucluse est ajouté à la liste des départements établie par l'article 5 de l'arrêté du 9 juillet 1956 susvisé.

Art. 2. — Le directeur du personnel et des affaires politiques du ministère de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 octobre 1956.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation:

Le directeur du personnel et des affaires politiques,
JEAN TOMASI.

Administration préfectorale.

Par arrêté du 20 octobre 1956, le détachement de M. Loustau (Kléber), sous-préfet de 1re classe, en qualité de député de Loir-et-Cher à l'Assemblée nationale est renouvelé pour une période de cinq années, à compter du 3 juin 1956.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décret du 18 octobre 1956 portant nominations et promotions dans la réserve de l'armée de mer.

Par décret en date du 18 octobre 1956:

Sont nommés dans la réserve de l'armée de mer, pour compter de la date de leur radiation des contrôles de l'activité:

A. — Corps des officiers de marine.

Au grade de capitaine de vaisseau de réserve.

M. le capitaine de vaisseau en retraite Danguy des Déserts (Edouard-Pierre-Marie-Charles-Louis), du port de Brest.

Au grade de capitaine de frégate de réserve.

MM. les capitaines de frégate en retraite:

Brue (André-Blaise-Ludovic-Marie), du port de Toulon.
Bonnet (Guillaume-Ernest-Fernand), du port de Brest.
De Pasquier de Franclieu (Jean-Robert-Marie-Guy), du port de Rochefort.

Au grade de capitaine de corvette de réserve.

MM. les capitaines de corvette en retraite:

Dennis (Philippe-Jean-Rodolphe), du port de Cherbourg.
Fatras (Jean-Joseph), du port de Lorient.

Au grade de lieutenant de vaisseau de réserve.

M. le lieutenant de vaisseau en retraite du Moulin de Labarthète (Jean-Marie-Joseph), du port de Toulon.

B. — Corps des officiers des équipages de la flotte.

Au grade d'officier principal des équipages de la flotte de réserve.

M. l'officier principal des équipages de la flotte en retraite Le Roux (Maurice-Victor), du port de Brest.

Au grade d'officier de 1re classe des équipages de la flotte de réserve.

M. l'officier de 1re classe des équipages de la flotte en retraite Feldt (Georges-Marie-Albert), du port de Lorient.

Sont promus dans la réserve de l'armée de mer:

A. — Corps des officiers de marine.

Au grade d'enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve.

(Pour compter du 1er octobre 1956.)

MM. les enseignes de vaisseau de 2e classe de réserve du port de Toulon:

Gautier (Jean-Pierre-Christian-Aristide-Albert).
Mainguy (Charles-François).
Eckert (Louis-Jacques-Léon).
Beaulieu (Francis-André-Marie-Jean).
Le Pors (Anicet).
Lafitte (Guy-Louis-Marie).
Mercier (Roger-Marie).
Descamps (Robert-Joseph-Gonzague).
Bochirol (Louis-Marcel).
Weiss (Alain-Théodore-Charles).
Mosnier (Jean-Paul).
Doménégo (Marcel-Paul-Mario-Justin).
Marchal (Jean-Louis).
Metteil (André-Bernard-Emile-Marcel-Emmanuel).
Laurent (Louis-Paul).
Renaux (Roland).
Jorgensen (Pierre-Charles).
Clément (Michel-François).
Walter (Gérard-Paul-Léon).
Massonnet (Pierre).
Tordo (Léon-Simon-Octave-Fortuné).
Guézénec (Jean-Pierre-Paul-Marie).
Dufeuil (Lucien-Paul).
Sielezneff (Jean-Igure).
Soyeur (Jean-Louis-Paul).
Steinthal (Pierre-Joseph).
Samouillan (Maurice-Clovis-Gabriel).
Guyot (Paul-Jean).
Plancke (André-Georges-Denis).
Fimat (Jean-Paul-Judas).
Dastugue (Joseph-Georges).
Guisset (Adrien-Jacques-François).
Quilichini (Paul Emile).
Fanton d'Andon (Paul-Henri-Bernard).
Bouriez (Philippe-Marie-Ghislain).
Dubois (Paul-Jean-Marie).
Roques (Paul-Louis-Pierre).
Oudin (Michel-René-Pierre).
Jaisson (Jacques-Marie-Camille).
Fayard (Christian-Pierre-Marie).
Sarreméjean (Jean-André-Guy).
Thomère (Roland).
Nicolas (Jean-Pierre).
Hautcœur (Jean-Louis-Fernand).
Delesalle (Michel-René-Joseph).
Vuillier (Jean-Charles).
Baudouin (Jacques-Georges-Pierre).
Boucher (Jacques-Bernard-Jean-Marie).
Cook (Jean-Pierre-Charles-Louis).
Corsini (Max-Jean-Abel).
Domenjod (Alain-Paul-Edmond).
Guillemot (Georges-Emile-Marie).
Hamard (Raymond-Pierre-Maurice).
Lefort (Jean-Camille-Robert).
Serrant (Jean-Paul-Robert-Armand).
Bertrand (André-Gilbert).
Sueur (Pierre-Philippe-Charles).
Lécroart (Pierre-Marie-Joseph).
Pons (Louis-Bruno-Marie).

B. — Corps des ingénieurs mécaniciens.

Au grade d'ingénieur mécanicien de 2e classe de réserve.

(Pour compter du 1er octobre 1956.)

MM. les ingénieurs mécaniciens de 3e classe de réserve, du port de Toulon:

Ruyssen (Jean-Cyrille-Georges).
Coat (Jean-Joseph).
Dauphin (Robert-Jean-Yves).
Uhlrich (Jeannot-Auguste-Léonard).
Mille (Henry-Albert-Paul-Marie).
Peyron (René-François).
Bouenel (Robert-Noël).
Mars (Guy-Louis-Joseph).
Ricaud (Jacques-Roger).
Godard (Claude-Jean-Marie).
Mauzac (André-Roger-Pierre).
Gaudfrin (Guy).
Larger (Robert-Maurice-Victor).
Mériaux (Michel-Jules-Joseph).
Coste (Georges-Elie).
Didier (Roger-Henri).
Amiot (Bernard-Michel).
Joly (Guy-René).
Durand (Paul).
Hérelier (Pierre-Louis-Alexandre).
Pouria (Paul-Georges-Jacques).
Chavonnet (Jacques-Denis-Pierre).
Maussion (Henri-Marcel).
Basuyau (Raymond-Charles).
Baranton (Jean-Joseph-Claude).

C. — Corps des officiers de réserve interprètes et du chiffre.

Au grade d'officier de réserve interprète et du chiffre de 2e classe.

(Pour compter du 1er octobre 1956.)

MM. les officiers de réserve interprètes et du chiffre de 3e classe du port de Toulon:

Alexandre (Daniel).
Bouchard (Jean-Léon).
Rousseau (André-Michel-Alcime-Marie).
Pollet (Yvon-Maurice).
Noiray (Robert-François).
Alessandri (Charles-François).
Quentin (Dominique-Henri).
Pradeau (Roger).
Parpillon (Pierre-Marie).
Vinet (Francis-Victor).
Cornus (Joseph-Hector).
Benoit (Georges-Henri-Alexandre).
Kéraudren (Paul-Jean).

Décret du 23 octobre 1956 portant attribution de commandement.

Par décret en date du 23 octobre 1956, les officiers désignés ci-après sont nommés aux commandements suivants:

A. — Batiments de surface

1. — *Capitaine de vaisseau.*

M. Cornuault (J.-E.), de l'escorteur d'escadre *Duperré.*

2. — *Capitaines de frégate.*

MM. Mousset (E.-L.-M.), de l'escorteur d'escadre *Chevalier Paul.*
Mauduit (J.), de l'escorteur d'escadre *Maillé-Brézé.*
Beauchesne (H.-J.-P.-M.), de l'escorteur rapide *Le Champenois.*
Dalet (J.-L.), de la 3e division d'escorteurs rapides et de l'escorteur rapide *Le Normand.*
Favin-Leveque (B.-F.-J.-D.), de l'escorteur d'escadre *Forbin.*
Motais de Narbonne (R.-M.-Y.-J.), de la 1re division d'escorteurs et de l'escorteur *Arabe.*
Rouliot (P.-G.), de l'escorteur d'escadre *Vauquelin.*
Vennat (P.-F.), de l'escorteur d'escadre *D'Estrées.*
Le Bourlier (L.), de l'escorteur *L'Aventure.*
Lavollay (M.-J.-L.-L.), de l'aviso *Francis-Garnier.*
Normand (L.-N.-P.-J.), de la 4e division d'escorteurs et de l'escorteur *Hova.*
Allain-Dupre (M.-F.-X.), de l'escorteur *La Découverte.*
Cornec (J.-L.-F.), de l'escorteur *La Croix de Lorraine.*

3. — *Capitaines de corvette.*

MM. Cremery (G.-G.-A.-A.), de la 10e D. M. et d'un dragueur de cette division.
Pradelles de La Tour Dejean (R.-H.-A.), de l'escorteur *Touareg.*
Argoud (J.-M.-F.), d'un dragueur M. S. O. du 2e groupe de dragueurs de mobilisation.
Le Roux (B.-L.), de la 22e D. M. et d'un dragueur de cette division.
Laure (H.-P.-E.), de l'escorteur rapide *Le Picard.*
Conquet (A.-G.), de l'aviso *La Boudeuse.*
Chrétien (J.), du bâtiment de débarquement *Odet.*
Dubois (J.-A.-R.), de l'escorteur rapide *Le Lorrain.*
Picard-Destelan (J.-H.-M.-J.-H.), de l'escorteur rapide *Le Breton.*
Arnoulx de Pirey (E.-A.-M.), d'un bâtiment du 1er groupe de dragueurs de mobilisation.
Besineau (P.-M.-J.-G.), de l'aviso *La Gracieuse.*
Denis (R.-P.), de l'escorteur *Soudanais.*
Houdaille (J.-C.), du bâtiment de débarquement *Rance.*
Serbouce-Goguel (J.-C.-H.), de l'aviso *Chevreuil.*
Deroussen (J.-P.-D.), du pétrolier *Elorn.*
Quentin (R.-J.), de l'aviso *Commandant de Pimodan.*
Duquenne (J.-A.-A.-M.-J.), de la 5e division d'escorteurs côtiers et de l'escorteur côtier *Pique.*

4. — *Lieutenants de vaisseau.*

MM. Labbe (A), de l'escorteur côtier *Opiniâtre.*
Schaepelynck (L.-S.-V.-M.-J.), de l'escorteur côtier *Le Rusé.*
Baillat (R.-G.-A.), de l'escorteur côtier *Fougueux.*
Dagron (G.-R.-V.), du chaland de débarquement L. C. H. 9055.

5. — *Enseignes de vaisseau de 1re classe.*

MM. Vidal de La Blache (P.-J.-A.), d'un dragueur côtier de la 52e D. M.
Brusq (J.-R.), d'un dragueur côtier de la 52e D. M.
Grand-Clement (M.-H.), d'un dragueur côtier de la 52e D. M.
Lefebvre (J.-R.-M.), d'un dragueur côtier de la 52e D. M.

6. — *Officier principal des équipages.*

M. Cocho (F.-J.-M.), de la gabare *Cigale.*

7. — *Officiers de 2e classe des équipages.*

MM. Malenfant (A.-L.), de la gabare *Grillon.*
Pallier (A.-M.), du transport *Hanap.*
Robois (R.-R.), de la gabare *Scarabée.*
Martel (C.-A.-E.), du patrouilleur P. 713.

B. — SOUS-MARINS

1. — *Capitaine de frégate.*

M. Bordeaux (J.-P.-M.), de la 2e escadrille de sous-marins.

2. — *Lieutenants de vaisseau.*

MM. Fages (H.-L.-J.), du sous-marin *Marsouin.*
Balleyguier (M.-G.), du sous-marin *La Créole.*

C. — COMMANDOS

1. — *Lieutenant de vaisseau.*

M. Paoli (J.-R.), du commando *Trépel.*

D. — AÉRONAUTIQUE NAVALE

1. — *Capitaine de vaisseau.*

M. Ploix (L.-M.-A.), de l'aéronautique navale de la 4e région.

2. — *Capitaine de frégate.*

M. Guiader (L.-P.-M.), de l'aéronautique navale en Tunisie et de la B. A. N. de Karouba.

3. — *Capitaine de corvette.*

M. Langlois (M.-A.), de l'aéronautique navale de Dugny-le Bourget.

4. — *Lieutenants de vaisseau.*

MM. Lancrenon (A.-M.), de la flottille 14 F.
Croset (R.-E.-G.), de la flottille 16 F.
de Fornel (H.-M.-J.), de la flottille 25 F.
Michel (P.-M.), de la flottille 32 F.
Beau (C.-E.), de l'escadrille 5 S.
Adelus (B.-A.-A.), de l'escadrille 11 S.
Tissot (C.-C.), de l'escadrille 50 S.
Tanton (J.-P.-A.), de l'escadrille 51 S.
Marot (M.-A.), de l'escadrille 52 S.
Cremer (J.-P.), de l'école d'aviation embarquée et de l'escadrille 54 S.
Varela de Casa (R.-E.), de l'école de pilotage sur monomoteur et de l'escadrille 57 S.
Hurel (C.-A.-A.-M.), de l'escadrille 59 S.

Le décret du 30 avril 1956 est annulé en ce qui concerne MM. les capitaines de corvette Arnoulx de Pirey (E.-A.-M.-J.), Roux (R.-M.-J.).

Décrets du 20 octobre 1956 portant nominations (armée de terre, active).

Par décret en date du 20 octobre 1956, sont nommés au grade d'ingénieur de 3e classe de travaux des télécommunications, pour prendre rang du 1er septembre 1956 (à défaut d'élèves brevetés de l'école technique supérieure de l'armement à nommer à la 2e classe):

M. Lardanchet (Pierre-Roger-René), né le 10 avril 1931, ingénieur de l'école spéciale de mécanique et d'électricité.

M. Pelletier (Claude-Michel), né le 17 juillet 1932, ingénieur de l'école d'électricité industrielle de Paris.

Par décret en date du 20 octobre 1956, sont nommés au grade d'adjoint administratif de 3e classe du service des fabrications d'armement, pour prendre rang du 1er octobre 1956, dans l'ordre de classement du concours:

MM.
Bordas (Pierre-Henri), agent civil de l'administration de la défense nationale.
Debros (Martial-Emile-Jean), agent civil de l'administration de la défense nationale.
Louette (Francis-Jean), agent civil de l'administration de la défense nationale.
Menissier (Roger-Achille), agent civil de l'administration de la défense nationale.

Le rang de classement définitif, entre eux, des adjoints administratifs de 3e classe ci-dessus sera déterminé par le classement de sortie de l'école d'administration de l'armement.

Décret du 20 octobre 1956 portant nominations au grade de sous-lieutenant de l'armée active des élèves de l'école polytechnique (armée de terre).

Par décret en date du 20 octobre 1956, les élèves de l'école polytechnique dont les noms suivent, ayant satisfait en 1956 aux examens de sortie, sont nommés au grade de sous-lieutenant de l'armée active:

(Pour compter du 1er octobre 1956.)

TROUPES METROPOLITAINES

Arme blindée et cavalerie.

MM.
Corbin (Michel-Edmond-Gérard).
Blanchon (Michel-Pierre).
Seibel (Claude-Marie-André).
Callier (Hubert-Henri-François).
Vanrenterghem (Jacques-Roger-Louis-Albert).
Gastaud (Jean-Pierre-Charles).
Tauzin (Jacques-Luc-Adrien).
Taverne (Jean-Augustin).
Maldidier (Christian-Charles-Henri).
Gros de Beler (Jean-Antoine Marie-Joseph-Roland).

Artillerie.

MM.
Pache (Bernard-Pierre).
Mentre (Paul-André).
Joyeux (Jean-Pierre-Henri).
Saunier (Jean-Pierre-Marie).
Oddoux (Jacques-Camille-Paul-Lucien).
Calet (Gérard-Anicet-Roger).
Chartier (Guy-Jacques-Marie).
Vignolles (Christian-Bernard-Jean).
Combes (Michel-Pierre).
Laurent (Richard-Claude).
Callies (Jean-Marie-Jacques-Augustin).
Rouffet (Jacques-Georges-Marcel)
Crouzat (Paul-Louis-Julien-Michel).
Gobalakichenasarma.
Delaye (Georges-René).
Marty (André).
Dubin (Philippe-Marie-Raymond-José).
Bonnamy (Jean-Marie-Alfred-Yves).
Renault (Jean-Jacques-Pierre).
Goubaux (Philippe-Marie-Paul-Albert).
Boss (Jean-François-Georges).
Renard (Jean-Pierre-Camille).
Saint-Jean (Pierre-Marie-Joseph).
Delorme (Hubert).
Michelutti (René-David-Edouard).
Degot (Dominique-René-Jean-Félix).
Goldner (Charles-Henri).
Meunier (Denis-Fernand-Georges).
Menasche (Pierre-Boas).
Perreau (Jean-Marie).

Génie.

MM.
Rambaud (Yves-Alfred-Marie).
Caseau (Paul-Marie-Georges).
Suard (Pierre-Henri-André).
Cuchet (Jean-Marie-Paul).
Cavallier (Georges-Maxime).
Thenoz (Marc).
Feyte (Gérard-Georges).
Weber (Jean-Daniel-Marie-André).
Dupont de Dinechin (Gabriel-Marie-Gérard).
Salat (Jean-Marcel).
Ozanne (François-Henri-Marie).
De Vitry d'Avaucourt (François-Jacques-Marie).
Mechdoudjian (Raymond-Armand).
Gautier (Michel).
Walrave (Michel-Gustave).
Berthier (Jean).
Bornet (Jean-Paul-Marie).
Fontaine (Jean-Paul-Marie).
Treil (Jacques-Albin).
Chauvel (Henri-Albin).
Drean (Gérard-Yves-Edouard).
Cales (Michel-Marie-Joseph-Georges).
Lemoine (Louis-Raven-Paul).
Pellissier-Tanon (Jérôme).
Chatrie (Michel-Maurice-Marie).
Poche (Bernard-Francisque).
Tarbes (Bernard-Michel-Eloi).
Fruchard (Yves-Marie-Gaston).
Loupy (Michel-Georges).
Quilici (Alain-Jean-Paul).
Guiraud (Christian-Yves-Jean-Louis).
Gaillard (Maurice-Patrick-Gilbert).
Pichon (Denis-Emile-Marie).
Rousseau (Jacques-Louis-Népomucène).

Transmissions.

MM.
Halbron (Jean).
Paricard (Georges).
Tricaud (Jacques).
Bodard (Henri).
Bodin (Michel).
Delhaye (Philippe).
Desecures (Michel).
Lestrade (Pierre).
Machuel (Pascal).
Tronc (Pierre).
Mollaret (Gaston).
Casabianca (Jean).
Barboux (Gérard).
Akrich (Charles).
Piniot (Daniel).
Grima (Jean-Pierre).
Gauthier (Jean).
Jeanjean (Pierre).
Rocroi (Alain).
Lacroix (Georges).
Roulet (Marcel).
Ackerman (Francis).
Sany (Jean).

Service des fabrications d'armement.

CORPS DES INGÉNIEURS MILITAIRES DES FABRICATIONS D'ARMEMENT

Au grade d'élève ingénieur militaire des fabrications d'armement.

MM.
Pitrat (Jacques-Marie-Joseph).
Lazennec (Henri-Jean-Marcel).
Billet (Maurice-Jean-Marie).
Ramont (Jacques-Paul-Arthur).
Chassaing (Jean-Louis).
Lecomte (Claude-Léonce-Ernest).
Davies (Chadwick-Oswald).
Davidoff (Constantin).
Mechulam (André).
Jampy (Pierre-Etienne-Jacques).
Girard (André-Claude-Victor).
Lagau (Pierre-Marie).
Chabot (Raoul-Martin-Marie).
Martin (Jean-Claude).
Dessertenne (Jean-Pierre).
Bergez (Jacques-Marcel).
Maurel (Francis-Raymond).
Carayol (Michel-Charles-Henri).
Balazard (Jacques-Jean-Louis).
Calenge Gérard-Georges-Marie-René).
Bienvenu (Didier-Roland).
De Monestrol (Georges-Paul).

CORPS DES INGÉNIEURS MILITAIRES DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Au grade d'élève ingénieur militaire des télécommunications.

MM.
Paques (Henri-Marie-Jean).
Dondon (Georges-Alexis).
Corfdir (Jean-Yves-Marie).
Loup (Paul-Joseph-Louis).

TROUPES COLONIALES

Artillerie.

MM.
Moreau (Jean-Claude).
Vaillaud (Pierre-Claude).
Cazala (Pierre-Albert).
Esambert (Bernard).
Blade (Jacques-Calixte-Marc).
Fabretti (Yves).
Bosc (René-Jean-Marie).
Brun (François-Noël-Marie-Alexis).
Raiman (Jacques)
Colot (Michel-Marie-Théophile).
Brua (Jacques-Charles).

La date de prise de rang dans leur grade des sous-lieutenants dont les noms suivent, qui bénéficient de la bonification d'ancienneté fixée à l'article 31 de la loi du 24 juillet 1950, est reportée au 1er octobre 1955:

TROUPES METROPOLITAINES

Génie.

MM.
Chatrie (Michel-Maurice-Marie).
Poche (Bernard-Francisque).
Fruchard (Yves-Marie-Gaston).
Loupy (Michel-Georges).

Transmissions.

MM.
Piniot (Daniel).
Ackerman (Francis).
Sany (Jean).

Service des fabrications d'armement.

CORPS DES INGÉNIEURS MILITAIRES DES FABRICATIONS D'ARMEMENT

Les élèves ingénieurs militaires:

MM.
Pitrat (Jacques-Marie-Joseph).
Lazennec (Henri-Jean-Marcel).
Billet (Maurice-Jean-Marie).
Ramont (Jacques-Paul-Arthur).
Chassaing (Jean-Louis).
Lecomte (Claude-Léonce-Ernest).
Davies (Chadwick-Oswald).
Davidoff (Constantin).
Mechulam (André).
Jampy (Pierre-Etienne-Jacques).
Girard (André-Claude-Victor).
Lacau (Pierre-Marie).
Chabot (Raoul-Martin-Marie).
Martin (Jean-Claude).
Dessertenne (Jean-Pierre).
Bergez (Jacques-Marcel).
Maurel (Francis-Raymond).
Carayol (Michel-Charles-Henri).
Balazard (Jacques-Jean-Louis).
Calenge (Gérard-Georges-Marie-René).
Bienvenu (Didier-Roland).
De Monestrol (Georges-Paul).

CORPS DES INGÉNIEURS MILITAIRES DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Les élèves ingénieurs militaires:

MM.
Paques (Henri-Marie-Jean).
Dondon (Georges-Alexis).
Corfdir (Jean-Yves-Marie).
Loup (Paul-Joseph-Louis).

Décret du 20 octobre 1956 portant nominations dans l'armée de terre en faveur d'élèves officiers d'administration et d'officiers du cadre des adjoints administratifs et techniques des services (armée de terre, active).

Par décret en date du 20 octobre 1956, les élèves officiers d'active dont les noms suivent, qui ont satisfait aux examens de sortie des écoles de formation, sont nommés au grade de sous-lieutenant, pour prendre rang du 1er octobre 1956:

TROUPES METROPOLITAINES

CADRE DES ADJOINTS DE CHANCELLERIE

MM.
Oberle (Pierre-Georges).
Micaud (Roger).

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES CORPS DE TROUPE

M. Hacquard (Pierre-Marie-Victor).

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DU SERVICE DES MATÉRIELS

(Subdivision Artillerie.)

MM.
Philippe (Jean-Henri-Charles).
Turlet (Yvon-Emile).
Roustant (Jacques-Maurice).
Lapuyade (Louis-Robert-Jean-Léon).

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES DU SERVICE DES MATÉRIELS

(Subdivision Artillerie.)

MM.
Algans (Jean-Jacques).
Medoc (Antoine-Marie-Edouard).
Siguier (Yvan-Henri-Christian-Maurice).
Gasteuil (Pierre-Yves-Jean).
Mitaine (Claude).
Berthelon (Roger-Marcel-Antoine).
Colsenet (Henri-Léon).
Le Bail (Daniel-Jean).
Boulanger (Jacques-Marie).
Billet (Albert-André-Jean).
Guiserix (Hubert-Jean-René).

CADRE DES ADJOINTS DU SERVICE DES BATIMENTS DU GÉNIE

MM.
Remondin (Jean-Fernand).
Saint-Remy (François-Pierre Camille).
Poli (Henri-Lucien).

CADRE DES ADJOINTS DU SERVICE DES MATÉRIELS DU GÉNIE

M. Lamazière (Robert-Joseph).

CADRE DES ADJOINTS DU SERVICE DES MATÉRIELS DES TRANSMISSIONS

MM.
Lafargue (Jacques-Paul-Victor).
Mousseaux (André-Léon-Eugène).

TROUPES COLONIALES

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES MATÉRIELS ET BATIMENTS COLONIAUX

MM.
Logeois (Bernard-Adrien-Joseph-Octave).
Jolivet (André-Louis-Claudius).

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES DES MATÉRIELS ET BATIMENTS COLONIAUX

A. — *Ouvriers d'état.*

1° Spécialistes « Autos-chars ».

MM
Rougier (Gérard).
Moulin (Jean-Pierre).
Goasduff (Guillaume-René).

2° Transmissions.

M. Sudre (Robert).

B. — *Conducteurs de travaux.*

MM.
Czajaka (André).
Benoit (Antonin).

CADRE DES OFFICIERS D'ADMINISTRATION DU SERVICE DE SANTÉ

MM.
Fournier des Corats (Guy).
Berry (Laurent-Robert).
Niquet (Jacques-Léon).

Sont nommés lieutenants à titre temporaire, pour prendre rang du 1er octobre 1956, les élèves officiers d'active dont les noms suivent, compris dans les nominations qui font l'objet de l'article 1er:

TROUPES METROPOLITAINES

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES CORPS DE TROUPE

M. Hacquard (Pierre-Marie-Victor).

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES DU SERVICE DES MATÉRIELS

(Subdivision Artillerie.)

MM.
Algans (Jean-Jacques).
Siguier (Yvan-Henri-Christian-Maurice).
Mitaine (Claude).

CADRE DES ADJOINTS DU SERVICE DES BATIMENTS DU GÉNIE

MM.
Saint-Rémy (François-Pierre-Camille).
Poli (Henri-Lucien).

Décret du 20 octobre 1956 portant nominations et promotions dans le cadre des officiers de réserve de l'armée de terre.

Par décret en date du 20 octobre 1956:

Est nommé dans les cadres des officiers de réserve, à compter du jour de sa radiation des cadres de l'armée active, et affecté pour administration à l'état-major désigné ci-après l'officier dont le nom suit:

TROUPES METROPOLITAINES

Transmissions.

1re RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Paris.

Au grade de lieutenant-colonel.

M. le chef de bataillon Badellon (Robert-Firmin). Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

Sont nommés, avec leur grade et leur ancienneté dans le grade, dans le cadre des officiers de réserve, à compter du jour de leur radiation des cadres de l'armée active et affectés aux états-majors désignés ci-après les officiers dont les noms suivent:

TROUPES METROPOLITAINES

Génie.

1) ARME

8e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Lyon.

M. le capitaine Maury (Eugène).

2) SERVICE DES BATIMENTS

Cadre des adjoints.

3e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Vannes.

M. le sous-lieutenant More (Pol-Henri-Marie).

9e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Marseille.

M. le lieutenant Savoye (Francis-Siméon-Baptistin).

Transmissions.

1re RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Paris.

M. le colonel Marcou (Jean-Camille-Pierre). Vient de l'enseignement militaire supérieur scientifique et technique.

Les chefs de bataillon:

M. Berman (Claude). Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Martinet (René-Gérard-Maurice). Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

Les capitaines:

M. Boisvieux (Jacques-Maurice). Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Boutin (Pierre-Gaston). Vient du secrétariat général permanent de la défense nationale.

Subdivision de Versailles.

M. le capitiane Vialon (Paul). Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Versailles.

2e RÉGION MILITAIRE

Subdivision d'Arras.

M. le capitaine Lucasik (Casimir-Jean). Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision d'Arras.

Subdivision de Lille.

M. le capitaine Roussel (Ange-Antoine). Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Lille.

4e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Bordeaux.

M. le capitaine Delpech (Octave-Honoré). Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Bordeaux.

M. le capitaine Soulhie (Daniel-Jean). Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Bordeaux.

5e RÉGION MILITAIRE

Subdivision d'Albi

M. le capitaine Cabrie (Victor-François). Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision d'Albi.

6e RÉGION MILITAIRE

Etat-major de région.

M. le capitaine Morel (Fernand-Gustave-Narcisse), du cadre des adjoints du service des matériels, subdivision « Transmissions ». Etait en non-activité à l'état-major du commandement en chef des forces françaises en Allemagne.

M. le lieutenant Loret (Félix-Arthur), du cadre des adjoints du service des matériels, subdivision « Transmissions ». Etait en non-activité à l'état-major du commandement en chef des forces françaises en Allemagne.

Commandement et direction des transmissions.

M. le lieutenant Filippi (Toussaint), du cadre des adjoints du service des matériels, subdivision « Transmissions ». Etait en non-activité au commandement des transmissions de la 6e région.

Subdivision de Nancy.

M. le capitaine Jeandel (Camille-Auguste). Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Nancy.

7e RÉGION MILITAIRE

Commandement et direction des transmissions.

M. le chef de bataillon Mourgues (Maurice-Célestin-Jean), du cadre des adjoints du service des matériels, subdivision « Transmissions ». Vient de l'établissement de réserve générale du matériel de transmissions du Sud-Est.

8e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Chambéry.

M. le capitaine Castillon (Gilbert-Jean-Baptiste). Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Chambéry.

9e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Marseille.

M. le colonel Desblanc (Claude-François). Vient du commandement des transmissions de la 9e région militaire.

COMMANDEMENT SUPÉRIEUR DES FORCES ARMÉES DE MADAGASCAR ET DÉPENDANCES

M. le chef de bataillon Garagnon (Maurice-Jean-Adrien). Etait en non-activité au commandement supérieur des forces armées de Madagascar et dépendances.

Intendance.

M. l'intendant militaire de 2e classe Claustre-Barbanère (Camille-Albert), troupes coloniales.

Bureaux de l'intendance.

M. le capitaine d'administration Dodu (Marcel-Elie), troupes coloniales.

Les lieutenants d'administration:

M. Benoist (Julien-Octave), troupes coloniales.

M. Painchaud (Gabriel-Léonce).

Service des matériels.

(Subdivision Artillerie.)

1) *Cadre des adjoints administratifs.*

1re RÉGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

M. le lieutenant Lemarcis (Louis-Eugène-Joseph).

2e RÉGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

M. le lieutenant Pinot (Louis-Ernest).

4e RÉGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

M. le capitaine Ruchaud (Marcel-Yvon-Maximin).
M. le lieutenant Raynaud (Marcel-Camille).

6e RÉGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

M. le lieutenant Grandgerard (Gaston).

2) *Cadre des adjoints techniques.*

1re RÉGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

M. le commandant Jabalot (André-Guillaume-Eugène).
M. le capitaine Compagnon (Maurice-Ernest).
M. le lieutenant Hoste (Henri).

3e RÉGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

M. le lieutenant Chauvin (Marcel-Constant-Albert).

4e RÉGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

M. le lieutenant Vignier (Fernand-Edmond-Paul).

5e RÉGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

M. le lieutenant Bastide (Charles-André).

6e RÉGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

MM. les lieutenants Boissi (Jean-Slyvain), Gilles (Maurice-Adrien).

7e RÉGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

M. le capitaine Massenot (Georges).
M. le lieutenant Simon (Charles).

8e RÉGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

M. le lieutenant Lafond (Jean-Antoine).

Service des fabrications d'armement.

CORPS DES INGÉNIEURS DE TRAVAUX D'ARMEMENT

M. l'ingénieur principal Huet (Maurice-Georges).

Sont promus au grade de lieutenant de réserve les sous-lieutenants de réserve servant en situation d'activité désignés ci-après:

Génie.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1956.)

MM. Carle (Yves-Joseph).
Cazes (Freddy-Edmond-Dominique).
Liauthaud (Louis-Pierre).

Décret du 20 octobre 1956 portant nominations, promotions et régularisation de situations dans le cadre des officiers de réserve (armée de terre).

Par décret en date du 20 octobre 1956:

Sont nommés dans les cadres des officiers de réserve, à compter du jour de leur radiation des cadres de l'armée active, et affectés, pour administration, aux états-majors désignés ci-après les officiers dont les noms suivent:

TROUPES METROPOLITAINES

9e RÉGION MILITAIRE

Etat-major de région.

Au grade de commandant.

M. Taulelle (Achille-Georges), capitaine du cadre des chanceliers. Etait en non-activité à l'état-major de la 9e région militaire.

COMMANDEMENT SUPÉRIEUR DES TROUPES DU MAROC

Commandement de l'armée blindée et de la cavalerie du Maroc.

Au grade de capitaine.

M. Tahar ou Ali ou Assou, lieutenant de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major du commandement de l'arme blindée-cavalerie du Maroc.

Génie.

Arme.

9e RÉGION MILITAIRE. — SUBDIVISION DE MONTPELLIER

Au grade de colonel.

M. le lieutenant-colonel Laffond (Séraphin-Casimir-Georges).

Service des matériels.

(Subdivision Artillerie.)

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

4e RÉGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

Au grade de commandant.

M. le capitaine Bridot (Raoul).

Sont nommés avec leur grade et leur ancienneté de grade dans les cadres des officiers de réserve, à compter du jour de leur radiation des cadres de l'armée active, et affectés pour administration aux états-majors désignés ci-après les officiers dont les noms suivent:

TROUPES METROPOLITAINES

1re RÉGION MILITAIRE

Etat-major de région.

M. Le Franc de Pompignan (Jacques-Guillaume-Marie), colonel d'infanterie (B. E. M.). Vient de l'état-major de la 3e division d'infanterie.

M. de Becque (Richard), chef de bataillon d'infanterie (D. E. M.). Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision d'Orléans.

M. Grua (Jacques-Raoul-Marie), chef de bataillon d'infanterie (D. E. M.). Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Versailles.

M. Adrien (Henri-Gustave-Emmanuel-Joseph), chef d'escadron d'artillerie (S. E. M.). Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Versailles.

M. Valroff (Paul-Henry), capitaine du cadre des adjoints de chancellerie. Etait en non-activité à l'état-major de la 1re région militaire.

Subdivision de Paris.

M. Favereau (Pierre-Henri-René), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Gilbert (Pierre-Émile-Ernest), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Hallard (Pierre-Abel-Auguste), chef d'escadrons de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Planchet (René-Camille-Gabriel), chef d'escadrons de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Do Carmo Campante (Léonce), colonel d'artillerie. Vient du commandement des F. T. A.

M. Bertrand (Rémy-Victor-Jean), chef d'escadron d'artillerie. Vient de l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Rain (Philippe-Gabriel-Louis-Edgard), chef d'escadron d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Rolland (Jean-Joseph-Julien), chef d'escadron d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Bassot (Claudius), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Coulon (Raymond-Joseph-Jules), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Dubouil (Georges-Jean-Pierre), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Huot (André-Maurice), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Gouget (Maurice-Théophile-Léon), chef d'escadron du train. Vient du 1er régiment du train.

Subdivision de Versailles.

M. Huberdeau (Pierre-Paulin-Arthur-Maurice), chef de bataillon d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Versailles.

M. Lenoir (Louis-André), chef d'escadron d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Versailles.

2e Région militaire

Etat-major de région.

M. Cappelaere (Marcel-Henri-Alphonse), lieutenant du cadre des adjoints administratifs des corps de troupe. Etait en non-activité à l'état-major de la 2e région militaire.

M. Dangremont (Georges-Désiré-Louis), lieutenant du cadre des adjoints administratifs des corps de troupe. Etait en non-activité à l'état-major de la 2e région militaire.

M. Douillez (Maurice), lieutenant du cadre des adjoints administratifs des corps de troupe. Etait en non-activité à l'état-major de la 2e région militaire.

M. Duriez (Georges-Emile-Joseph), lieutenant du cadre des adjoints administratifs des corps de troupe. Etait en non-activité à l'état-major de la 2e région militaire.

Subdivision de Lille.

M. Coasne (Albert-Isidore-Jean-Baptiste), chef d'escadron d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Lille.

M. Desbarbieux (Floris-Emile-Joseph), chef d'escadron d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Lille.

M. Maillard (Gaëtan), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la sudbivision de Lille.

Subdivision de Laon

M. Bridoux (Victor-Marie-René), chef d'escadrons de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Laon.

M. Vandenbroucke (Jacques-Edouard-Constant), capitaine de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Laon.

M. Pollin (Arthur-Lucien-Emile), chef d'escadron du train. Vient de l'état-major de la subdivision de Laon.

Subdivision de Rouen.

M. Minet (Maurice-Albert), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Rouen.

Subdivision d'Amiens.

M. Ponticelli (Joseph-Ermelindo), capitaine de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision d'Amiens.

M. Peignot (Marcel-Lucien-Hector), chef d'escadron d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision d'Amiens.

3e Région militaire

Etat-major de région

M. Lecoq (Georges-Joseph-René), lieutenant du cadre des adjoints administratifs des corps de troupe. Etait en non-activité à l'état-major de la 3e région militaire.

Subdivision de Rennes.

M. de Larminat (Henri-Marie-Joseph-Annet), chef d'escadron d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Rennes.

M. Deblanc (Georges-Marcel-Charles), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Rennes.

Subdivision de Nantes.

M. Duval (Raymond-Joseph-René), capitaine de cavalerie. Vient de l'école d'application de l'arme blindée et de la cavalerie à Saumur.

M. Jaouen (Jean-Marie), chef d'escadron d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Nantes.

M. Berthome (Albert-Henri-Octave), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Nantes.

M. Serraz (Bernard-Marie-Joseph), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Nantes.

M. Janvier (Henri-Louis-Marie), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Nantes.

M. Maurice (Louis-Gabriel), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Nantes.

Subdivision de Caen.

M. Le Sciellour (Augustin-Marie), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Caen.

Subdivision de Vannes.

M. Robreau (Gabriel-Raymond-Jean), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Vannes.

4e Région militaire

Etat-major de région.

M. Bourgeois (Albert-Octave), lieutenant-colonel du cadre des chanceliers. Vient de l'état-major de la subdivision de Poitiers.

M. Le Harivel de Gonneville (François-Marie), capitaine du cadre des adjoints de chancellerie. Etait en non-activité à l'état-major de la 4e région militaire.

M. Simon (René), capitaine du cadre des adjoints de chancellerie. Etait en non-activité à l'état-major de la 4e région militaire.

M. Barbe (Maurice), capitaine du cadre des adjoints administratifs des corps de troupe. Etait en non activité à l'état-major de la 4e région militaire.

M. Clerjaud (Marcel-Henri-Aimé), lieutenant du cadre des adjoints administratifs des corps de troupe. Etait en non-activité à l'état-major de la 4e région militaire.

Subdivision de Bordeaux.

M. de Lary de Latour (Jacques-Jean-Bernard), chef de bataillon d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Bordeaux.

M. Hecre (Adolphe-Joseph-Henri), chef d'escadrons de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Bordeaux.

M. de La Crompe de La Boissière (Maxime-Louis-Raymond), chef d'escadrons de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Bordeaux.

M. Baillette (Gabriel-Pierre-Siméon), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Bordeaux.

M. Bernege (Jean-Daniel-Pierre), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Bordeaux.

M. Généraux (Jean-Pierre), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Bordeaux.

M. Lecerf (Maurice-André), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Bordeaux.

Subdivision d'Angoulême.

M. Bourget (Roger-Albert-Victorien), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision d'Angoulême.

M. Millery (Louis-Augustin), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision d'Angoulême.

Subdivision de Tours.

M. Paget (Antoine), capitaine de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Tours.

Subdivision de Poitiers.

M. Vilard (Marie-Georges-Louis-Sylvain-Jean-Adolphe), chef d'escadron d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Poitiers.

5e Région militaire

Etat-major de région.

M. Petesque (Antoine-Estor-Louis), lieutenant du cadre des adjoints de chancellerie. Etait en non-activité à l'état-major de la 5e région militaire.

Subdivision de Toulouse.

M. Roquejofre (Auguste-Désiré-Jean-Paul), capitaine d'infanterie. Vient des services spéciaux du Maroc.

Subdivision de Pau.

M. de Boyer-Montegut (Olivier-Paul-Louis-François-Marie-Robert), chef de bataillon d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Pau.

6e Région militaire

Etat-major de région.

M. Domain (Jean-Maurice-Frédéric-Marie), chef d'escadrons de cavalerie (D. E. M.). Etait en non-activité à l'état-major de la 6e région militaire.

M. Belorgey (Joseph-Jean-Marie), colonel d'artillerie (B. E. M.). Vient de l'état-major du commandement supérieur des troupes de Tunisie.

M. Kirch (André), capitaine du cadre des adjoints de chancellerie. Vient de l'état-major des forces françaises en Sarre.

Subdivision de Metz.

M. Peytavin (René-Paul-Amédée), chef d'escadron d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Metz.

Subdivision de Nancy.

M. Michon (François-Auguste-Maurice), capitaine de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Nancy.

M. Lefebvre (Jean-Baptiste-Eugène), chef d'escadron d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Nancy.

M. Petitcolin (Jean-Joseph-Amédée), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Nancy.

Subdivision de Châlons-sur-Marne.

M. Meunier (André-Jules), chef d'escadron d'artillerie. Vient du 402e régiment d'artillerie antiaérienne.

7e Région militaire

Etat-major de région.

M. Girardot (Louis-Georges), colonel d'artillerie (S. E. M.). Vient du commandement des F. T. A.

Direction régionale du recrutement et de la statistique.

M. Dubail (Roger), capitaine du recrutement. Etait en non-activité à la direction régionale du recrutement et de la statistique de la 7e région militaire.

Subdivision de Nevers.

M. Bosserelle (Marcel-Emilé), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Nevers.

Subdivision de Besançon.

M. Colonna (Charles-Alexandre), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Besançon.

8e Région militaire

Etat-major de la région.

M. Corbier (Arthur-Léon), lieutenant du cadre des adjoints de chancellerie. Etait en non-activité à l'état-major de la 8e région militaire.

M. Arnaud (Maurice-Jean-Marie), lieutenant du cadre des adjoints administratifs des corps de troupe. Etait en non-activité à l'état-major de la 8e région militaire.

M. Fulget (Henri-Louis), lieutenant du cadre des adjoints administratifs des corps de troupe. Etait en non-activité à l'état-major de la 8e région militaire.

M. Mourgues (Joseph-Jean), lieutenant du cadre des adjoints administratifs des corps de troupe. Etait en non-activité à l'état-major de la 8e région militaire.

Subdivision de Lyon.

M. Martin (Louis-Augustin), capitaine de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Lyon.

M. Bodelle (Marcel-Désiré-Jules), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Lyon.

M. Fondant (Roger-François-Théodore), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Lyon.

Subdivision de Clermont-Ferrand.

M. Raude (Théodore-Joseph-Marie), chef de bataillon d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Clermont-Ferrand.

M. Sarlandie de La Robertie (Louis-Maurice), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Clermont-Ferrand.

M. Cure (Robert-Marie), chef d'escadron d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Clermont-Ferrand.

Subdivision de Chambéry.

M. Georges-Crevatin (Louis-Joseph-Philippe), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Chambéry.

9e Région militaire

Etat-major de la région.

M. Jacqueme (Emile-Eugène), chef d'escadron d'artillerie (B.E.M.). Vient de l'état-major de la 9e région militaire.

M. Botto (Paul-Joseph), lieutenant du cadre des adjoints administratifs des corps de troupe. Etait en non-activité à l'état-major de la 9e région militaire.

Subdivision de Marseille.

M. Bertin-Maghit (Roger-Albert), capitaine de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Marseille.

Subdivision de Montpellier.

M. Wavrin (Gonzague-Jacques-Maximilien), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Montpellier.

M. Barrat (Frédéric-Pierre-Théophile), chef d'escadron d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Montpellier.

M. Mahé (Jean-François-André-Marie), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Montpellier.

10e Région militaire

Etat-major de la région.

M. Huon de Kermadec (Alain-Romain-Marie), chef d'escadrons de cavalerie (S. E. M.). Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision d'Alger.

M. Martini (Jean-Baptiste-Alfléri), lieutenant du cadre des adjoints administratifs des corps de troupe. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision d'Alger.

Direction régionale du recrutement et de la statistique de la 10e région militaire.

M. Tiburce (Auguste), commandant du recrutement. Vient du bureau de recrutement d'Oran.

Division d'Oran.

M. Magnabal (Paul), chef d'escadron d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la division d'Oran.

Division de Constantine.

M. Herisse (Jean-Marie-Noël), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la division de Constantine.

M. Terrasson (Léon), colonel de cavalerie. Vient de l'état-major de la division de Constantine.

Commandement supérieur des troupes du Maroc

Commandement de l'arme blindée et de la cavalerie du Maroc

M. Chedorge (Jean-Marie-Louis-Joseph), chef d'escadrons de cavalerie. Vient de la délégation régionale de l'action sociale du Maroc.

M. Duhoo (Albert-Léon), capitaine de cavalerie. Vient des services spéciaux du Maroc.

Commandement interarmes en Tunisie

Subdivision de Tunis.

M. Arribet (Bernard-Marie), chef de bataillon d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Tunis.

M. Buffet (René-Gabriel), capitaine d'infanterie Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Tunis.

Génie.

Arme.

1re Région militaire

Subdivision de Paris.

MM. les chefs de bataillon:

Aberdam (Jean-Pierre-Henri).
Ferrandon (Jean-Charles).
Vidalenc (François).

Subdivision de Versailles.

MM. les chefs de bataillon:

Lavenir (Etienne).
Stroh (Pierre-Georges).

M. le capitaine Rys (André-Désiré).

Subdivision d'Orléans.

M. le chef de bataillon Champy (Léon-Gabriel).

2e Région militaire

Subdivision de Laon.

M. le capitaine Feton (Edgard-Raymond).

3e Région militaire

Subdivision du Mans.

M. le chef de bataillon de Milleville (Harold-Robert-Marie).

4e Région militaire

Subdivision de Bordeaux.

M. le lieutenant-colonel Faucoulanche (Maurice-Jean).
M. le capitaine Mano (Jean).

Subdivision de Limoges.

M. le chef de bataillon Virot (André-Julien).

6e Région militaire

Subdivision de Metz.

M. le capitaine Schultz (Jacques-Georges-Emile).

9e Région militaire

Subdivision de Nice.

M. le capitaine Milliere (Jean-Augustin-Adolphe).

10e Région militaire

Division d'Alger.

M. le chef de bataillon Gueffier (Raphaël-Gaston).

Service des bâtiments.

Cadre des adjoints.

1re Région militaire

Subdivision de Paris.

M. le capitaine Cabot (Emilien-Paulin).
M. le lieutenant Laruelle (Ernest-Célestin-François).

Subdivision de Versailles.

M. le capitaine Martinerie (André-Guy-Edouard).

Transmissions.

9e Région militaire

Subdivision de Marseille.

M. le chef de bataillon Thevenot (Charles-Albert-Marie). Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Marseille.

Service de l'intendance.

M. l'intendant militaire de 3e classe d'Esposito (Jean-Francis), troupes coloniales.
M. l'intendant militaire adjoint Joly d'Aussy (Yves).
M. le commandant d'administration (subsistances militaires) Colombani (Vincent).

MM. les capitaines d'administration:

(Bureaux de l'intendance.)

Juliard (Lucien-Eugène).
Periot (Armand-Jean).
Normand (René-Pierre).
Rachet (Gilles-Jules-Marie) (troupes coloniales).
Bourdonneau (Fernand).
Bouty (Maurice).
Lambert (René-Joseph).

(Subsistances militaires.)

Prigent (Jean-François-Marie).
Balouzet (Armand-Pierre).
Medoc (Pierre-Félix-Charles).
Mettavant (Jean-René).
Bucheron (Pierre-Louis-Claude).
De Mascureau (Charles-Marie-Paul).
Riere (José-Yvon).

(Habillement et campement.)

Cousse (Louis-Jean-Honoré).
Charnay (Vincent-René).
Privey (André-Louis-Robert).
Ferbert (René-Louis).

MM. les lieutenants d'administration:

(Bureaux de l'intendance.)

Leseney (Pierre-Emmanuel).
Danguy des Deserts (Michel-Marie-Louis-Edouard) (troupes coloniales).
Vigreux (Camille-Ernest).
Denardou (Michel-Martial-François-Joseph).
Briquez (Serge-Emile).
Cardonnet (Jacques-Maurice).

(Subsistances militaires.)

Gentili (Dominique-Rodolphe).
Aymard (Paul-Victor).

Service des matériels.

(Subdivision Artillerie.)

CADRE DES INGENIEURS

1re Région militaire

(Direction du matériel.)

M. le commandant de Ruffi de Pontevez-Gevaudan (Jean-François-Marie-J.).

3e Région militaire

(Direction du matériel.)

M. le colonel Gallice (Jean-Baptiste-Bertrand).

Troupes du Maroc

(Direction du matériel.)

M. le commandant Pertuis (Robert-Lucien).

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

1re Région militaire

(Direction du matériel.)

M. le lieutenant Legras (Emile-Laurent).

4e Région militaire

(Direction du matériel.)

M. le lieutenant Blanchard (Kléber-Louis).

6e Région militaire

(Direction du matériel.)

M. le lieutenant Agnes (Georges-Louis).

7e Région militaire

(Direction du matériel.)

M. le lieutenant Heatcote (Georges).

10e Région militaire

(Direction du matériel.)

M. le lieutenant Colonna (Antoine-Marc).

Troupes du Maroc

(Direction du matériel.)

M. le lieutenant Christophe (Edmond-Louis).

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

1re Région militaire

(Direction du matériel.)

M. le capitaine Caffiaux (Fernand-Jules).
M. le lieutenant Javerliat (Pierre-Louis).

2e Région militaire

(Direction du matériel.)

M. le lieutenant Beaury (Henri-Léon-Emile).

4e Région militaire

(Direction du matériel.)

M. le capitaine Gautron (Georges-Joseph-Louis).
M. le lieutenant Fouquet (Alfred-Marc-Rolland).

6e RÉGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

MM. les capitaines Alaime (Julien-Antoine), Thiel (Joseph).
M. le lieutenant Legrand (Henri-Camille).

7e RÉGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

M. le commandant Picoche (Louis).

8e RÉGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

M. le capitaine Collomb (Jean-Marie-Alexandre).

9e RÉGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

M. le capitaine Clermont (Laurent-Vincent-Justin).
MM. les lieutenants Charron (René-Georges), Sauvanet (Louis-René).

Sont promus au grade de lieutenant de réserve:

TROUPES METROPOLITAINES

Les sous-lieutenants de réserve servant en situation d'activité:

Service des matériels.

(Subdivision Artillerie.)

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

10e RÉGION MILITAIRE

M. Bordelais (Paul-Auguste-Jean-Louis), 709e compagnie de distribution d'essence, 23 juin 1956.
M. Fabien (Daniel-Paul), 803e compagnie d'ouvriers du service du matériel, 4 août 1956.
M. Vallino (Pierre-Bernard), 402e compagnie moyenne de réparations du matériel, 9 août 1956.

TROUPES COLONIALES

Les sous-lieutenants de réserve servant en situation d'activité:

Infanterie.

10e RÉGION MILITAIRE

M. Pele (Jacques-Roger), 2e régiment étranger de parachutistes, 1er mai 1956.
M. Graf (Pierre-Albert), 1er régiment de tirailleurs algériens, 1er novembre 1955.

Artillerie.

10e RÉGION MILITAIRE

M. Somville (Michel-René-Raymond), 2/67e régiment d'artillerie, 9 août 1956.
M. Durand (André), 214e bataillon d'infanterie, 28 juillet 1956.
M. Mezencev (Romane-Nikita-Alexandre), 214e bataillon d'infanterie, 25 avril 1956.

a) Est nommé dans le cadre des officiers de réserve à compter du jour de sa radiation des cadres de l'armée active:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

M. le lieutenant Duquesne (Louis-JulesAlfred).

b) Est promu au grade de capitaine à compter du 1er avril 1950:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

M. le lieutenant de réserve Duquesne (Louis-Jules-Alfred).

Est annulé le décret du 4 novembre 1955 portant promotions et nominations dans le cadre des officiers de réserve en ce qui concerne M. le capitaine des transmissions Thevenot (Charles-Albert-Marie).

Décret du 20 octobre 1956 portant report de prise de rang et promotion d'officiers de réserve du service de santé des troupes coloniales.

Par décret en date du 20 octobre 1956:

Par application des dispositions de la loi du 15 mars 1927, la prise de rang dans le grade de sous-lieutenant de réserve des médecins et pharmaciens dont les noms suivent est reportée, sans rappel de solde, aux dates indiquées ci-après:

MEDECINS

1re région militaire.

MM. Chazarain (Jacques-André), 1er décembre 1949.
Jean (René-Georges-Henri), 1er mai 1951.
Salomon (Michel), 1er mai 1951.
Bouvry (Michel-Georges), 1er mai 1952.
Lasfargues (Géraud-Jean-Alphée), 1er mai 1952.
Mercier (Jean-Noël-François), 1er mai 1952.
Autin (André-Jean-Henri), 1er mai 1953.

3e région militaire.

M. Gicquel (Jacques-Isidore), 1er mai 1951.

8e région militaire.

MM. Freycon (Fernand-Gaston-Pierre), 1er mai 1952.
Fries (Daniel), 1er mai 1952.
Nicolas (André-Albert), 1er mai 1952.

9e région militaire.

MM. Bureau (Henri-Charles-Marie), 1er mai 1951.
Tartar (Michel-Marcel-Edmond), 1er mai 1950.

Afrique équatoriale française - Cameroun.

M. Costes (Roger-Marcel), 1er novembre 1946.

Madagascar et dépendances.

MM. Andriamasy (Alfred-Charles), 1er décembre 1948.
Delaunay (Pierre-François-Félix), 1er décembre 1948.
Ralambondrainy (Henri), 1er décembre 1948.
Ralinoro (Charles-Louis-Joseph), 1er décembre 1948.
Lamarque (Léon-Marcel), 1er décembre 1949.
Fontaine (René-Joseph), 1er mai 1950.
Ycard (Serge-François-Jacques), 1er novembre 1950.

Antilles - Guyane.

M. Marie-Gabrielle (Jacques-Pierre), 16 octobre 1951.

Indochine.

MM. Berard (Henri-Guy), 1er décembre 1948.
Desoutter (Jean-Emile-Théophile), 1er décembre 1948.
Ngo-Ton-Sang (Paul), 1er décembre 1948.

PHARMACIENS

Afrique équatoriale française - Cameroun.

M. Giraud (Pierre-Dominique), 1er novembre 1951.

Madagascar et dépendances.

MM. Fontaine (Antoine-Emeri), 1er décembre 1950.
Jean-Baptiste (Joseph-André), 1er décembre 1950.
Noël (Aimé-Joseph-Henri), 1er décembre 1950.
Velly (Jacques-Barthélémy), 1er décembre 1950.

Indochine.

M. Roux (Jean-Gustave-Emile-Joseph), 1er décembre 1950.

Sont promus au grade de lieutenant de réserve (régularisation) les médecins et pharmaciens sous-lieutenants de réserve:

MEDECINS

(Pour prendre rang du 1er novembre 1950.)

M. Costes (Roger-Marcel), Afrique équatoriale française - Cameroun. (Est annulé, en ce qui concerne cet officier, le décret du 24 août 1956 fixant sa date de prise de rang au 1er novembre 1954.)

(Pour prendre rang du 1er décembre 1952.)

MM. Andriamasy (Alfred-Charles), Madagascar.
Delaunay (Pierre-François-Félix), Madagascar.
Ralambondrainy (Henri), Madagascar.
Ralinoro (Charles-Louis-Joseph), Madagascar.
Berard (Henri-Guy), Indochine.
Desoutter (Jean-Emile-Théophile), Indochine.
Ngo-Ton-Sang (Paul), Indochine.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1953.)

MM. Chazarain (Jacques-André), 1re région militaire.
Lamarque (Léon-Marcel), Madagascar.

(Pour prendre rang du 1er mai 1954.)

MM. Tartar (Michel-Marcel-Edmond), 9e région militaire.
Fontaine (René-Joseph), Madagascar.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1954.)

M. Ycard (Serge-François-Jacques), Madagascar.

(Pour prendre rang du 1er mai 1955.)

MM. Jean (René-Georges-Henri), 1re région militaire.
Salomon (Michel), 1re région militaire.
Gicquel (Jacques-Isidore), 3e région militaire.
Bureau (Henri-Charles-Marie), 9e région militaire.

(Pour prendre rang du 16 octobre 1955.)

M. Marie-Gabrielle (Jacques-Pierre), Antilles-Guyane.

(Pour prendre rang du 1er mai 1956.)

MM. Bouvry (Michel-Georges), 1re région militaire.
Lasfargues (Géraud-Jean-Alphée), 1re région militaire.
Mercier (Jean-Noël-François), 1re région militaire.
Freycon (Fernand-Gaston-Pierre), 8e région militaire.
Fries (Daniel), 8e région militaire.
Nicolas (André-Albert), 8e région militaire.

PHARMACIENS

(Pour prendre rang du 1er décembre 1954.)

MM. Fontaine (Antoine-Emeri), Madagascar.
Jean-Baptiste (Joseph-André), Madagascar.
Noël (Aimé-Joseph-Henri), Madagascar.
Velly (Jacques-Barthélémy), Madagascar.
Roux (Jean-Gustave-Emile-Joseph), Indochine.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1955.)

M. Giraud (Pierre-Dominique), Afrique équatoriale française-Cameroun.

Les officiers visés ci-dessus et qui ont été rappelés sous les drapeaux bénéficieront d'un rappel de solde à compter soit de la date de prise de rang si celle-ci est postérieure à celle de rappel, soit à la date du rappel sous les drapeaux dans le cas contraire.

Décret du 20 octobre 1956 portant admission d'officiers de réserve dans l'armée active (armée de terre).

Par décret en date du 20 octobre 1956, sont admis dans l'armée active, pour prendre rang du 1er octobre 1956, les officiers de réserve dont les noms suivent:

TROUPES METROPOLITAINES

Service des matériels (subdivision Artillerie.)

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Avec le grade de lieutenant.

Les lieutenants de réserve:

MM. Lagarde (Guy-Pierre-Charles).
Paillisse (Francis-Achille-Victor).

Avec le grade de sous-lieutenant.

M. le lieutenant de réserve Laurent (André).

La démission de leur grade dans les réserves, offerte par ces officiers, est agréée. Elle prendra effet à la date de leur intégration dans l'armée active.

M. le lieutenant de réserve Laurent (André) est nommé lieutenant à titre temporaire dans l'armée active, pour prendre rang du 1er octobre 1956.

Décrets portant nominations et promotions dans le cadre des officiers de réserve du service de santé de l'armée de terre.

TABLEAU SPÉCIAL CONCERNANT LES PERSONNELS RAPPELÉS OU MAINTENUS EN SERVICE EN AFRIQUE FRANÇAISE DU NORD, 7e ET 8e SÉRIE

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 octobre 1956: page 9476, 1re colonne, 6e ligne, au lieu de: « Migno (Louis-Jean-Edmond), 7e région », lire: « Mignot (Louis-Jean-Edmond), 7e région »; 2e colonne, 52e ligne, au lieu de: « Lesne (Jean-Lucien-Marius), 3e région », lire: « Lesne (Jean-Joseph-Marie), 3e région ».

Décret portant nominations dans les réserves de l'armée de terre.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 septembre 1956:

Réserves.

Troupes métropolitaines.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1956.)

Les aspirants:

Arme blindée et cavalerie.

Page 9221, 2e colonne, au lieu de: « Larpin (Joseph-Henri-Marie), subdivision de Paris », lire: « Larpin (Joseph), subdivision de Paris ».

Train.

Même page, même colonne, au lieu de: « Bres (Yves-Jean), subdivision de Montpellier », lire: « Bros (Yvan-Jean-Marie), subdivision de Montpellier »; au lieu de: « Poirier (André), subdivision de Châlons-sur-Marne », lire: « Poirier (André-Raymond), subdivision de Châlons-sur-Marne ».

(Le reste sans changement.)

Décret portant promotions (services communs).

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 octobre 1956, page 9608:

Services de santé des armées.

A. — Médecins.

Au grade de médecin commandant.

Au lieu de: « (Choix.) M. Freysières (Henri-Félix-Etienne) », lire: « (Choix.) M. Frezières (Henri-Félix-Etienne) ».

Au grade de médecin capitaine.

Au lieu de: « 3e tour (ancienneté). M. Jondot (Joseph-Jean) », lire: « 3e tour (ancienneté). M. Jondot (Jean-Joseph) ».

D. — Officiers d'administration.

Au grade de lieutenant d'administration.

Au lieu de: « M. Le Menne (Jean-Louis-Joseph) », lire: « M. Le Menn (Jean-Louis-Joseph) ».

Corps de santé militaire féminin.

Au lieu de: « 1er tour (ancienneté). Devet (Marie-Françoise) », lire: « 1er tour (ancienneté). Drevet (Marie-Françoise) »; au lieu de: « 3e tour (ancienneté). Dornoy, née Gantere (Gisèle-Henriette-Constance-Marie) », lire: « 3e tour (ancienneté). Dornoy, née Gansiere (Gisèle-Henriette-Constance-Marie) ».

Armée de l'air (active).

Par décision du 16 octobre 1956, est inscrit au tableau d'avancement l'officier dont le nom suit, placé dans la position de congé définitif du personnel navigant à compter du 28 septembre 1956:

Pour le grade de commandant.

M. le capitaine Tricot (Raymond-Jean).

Armée de l'air (réserve).

Par décision en date du 4 octobre 1956, les officiers de réserve de l'armée de l'air dont les noms suivent, qui avaient été placés dans la position « hors cadres » au titre de l'affectation spéciale par décisions des 9 mai 1955 et 12 avril 1955, sont radiés de cette position et réintégrés dans les cadres des réserves de l'armée de l'air:

MM.
Schindler (Charles-Alfred), capitaine, 2e région aérienne.
Bouchy (Amédée-Lucien), lieutenant, 5e région aérienne.

Liste des candidats admis aux écoles des services de santé militaires en 1956.

1° SECTION MÉDECINE. — *Liste, par ordre de mérite, des candidats nommés élèves de l'école du service de santé militaire, catégorie P. C. B.*

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 octobre 1956: page 9537, au lieu de: « 19 Figuières (Jean) », lire: « 19 Figuères (Jean) ».

2° SECTION PHARMACIE. — *Liste, par ordre de mérite, des candidats nommés élèves de l'école du service de santé militaire, catégorie stagiaires.*

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 octobre 1956: page 9537, au lieu de: « 13 Gournay (Jean) », lire: « 12 Gournay (Jean) ».

(Le reste sans changement.)

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Conditions d'admission au concours pour le grade de premier maître de l'administration des douanes et droits indirects.

Le ministre des affaires économiques et financières,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 52-341 du 25 mars 1952 portant règlement d'administration publique fixant le statut particulier du corps des personnels d'encadrement non officier des brigades des douanes;

Vu l'arrêté du 29 août 1952 fixant les conditions d'admission au concours pour le grade de premier maître de l'administration des douanes et droits indirects;

Vu l'avis du comité technique paritaire central de la direction générale des douanes et droits indirects;

Vu les propositions du directeur général des douanes et droits indirects;

Sur le rapport du directeur du personnel et du matériel,

Arrête:

Art. 1er. — L'arrêté du 29 août 1952 fixant les conditions d'admission au concours pour le grade de premier maître de l'administration des douanes et droits indirects est abrogé et remplacé par les dispositions ci-après:

I. — *Généralités.*

Art. 2. — Le grade de premier maître s'obtient à l'issue d'une période probatoire de commandement qui comporte:

1° Des épreuves de sélection préalable;
2° Des exercices pratiques;
3° Des épreuves d'admission définitive.

Art. 3. — Le programme des épreuves de sélection préalable figure en annexe au présent arrêté.

Art. 4. — Les épreuves de sélection préalable sont uniquement écrites. Le nombre des candidats autorisés à participer aux exercices pratiques ne peut dépasser celui des postes à pourvoir.

Art. 5. — *a*) Les coefficients appliqués aux diverses épreuves et la durée des épreuves sont indiqués au tableau figurant en annexe;

b) Les épreuves sont cotées de 0 à 20.

Art. 6. — A l'issue de la période probatoire de commandement, le classement est obtenu par la totalisation:

Des notes obtenues aux épreuves de sélection préalable;
Des notes obtenues aux épreuves d'admission définitive;
De la note d'aptitude générale donnée par le directeur de l'école des brigades, sur la proposition des professeurs et moniteurs.

II. — *Des épreuves de sélection préalable.*

Art. 7. — Les épreuves de sélection préalable ont lieu à des dates fixées par le directeur général des douanes et droits indirects, qui fait connaître en même temps le nombre de places mises en compétition.

Art. 8. — Pour être admis à subir les épreuves de sélection préalable, les candidats doivent être agréés par le directeur des douanes et droits indirects, qui arrête la liste des candidatures admises, après avis de la commission administrative paritaire centrale.

Art. 9. — Les épreuves écrites de sélection préalable comprennent:

1° Une composition portant sur le programme de connaissances générales;
2° Un rapport sur un fait de service;
3° Une série de questions faisant appel aux connaissances administratives;
4° La rédaction d'un procès-verbal;
5° Une série de questions sur les connaissances maritimes (brevet de patron au bornage);
6° Une épreuve facultative de langue anglaise, allemande, espagnole ou italienne ou d'arabe dialectal du niveau du brevet du premier cycle de l'enseignement secondaire.

Pour cette dernière épreuve, les points au-dessus de la moyenne entrent seuls en ligne de compte.

Art. 10. — Les épreuves de sélection préalable se déroulent en deux séances:

1° La première, d'une durée de quatre heures, dans la matinée;
2° La deuxième, d'une durée de trois heures, dans l'après-midi.

La première séance est consacrée aux épreuves nos 1, 2 et 5; la deuxième séance, aux épreuves nos 3 et 4. L'épreuve facultative de langues vivantes a lieu à la fin de la deuxième séance.

La durée de la première séance est réduite de trente minutes pour les candidats qui, se trouvant dans le cas prévu à l'article 12 ci-après, choisissent d'être dispensés de l'épreuve de connaissances maritimes.

Art. 11. — Sauf en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal, pour lequel les candidats peuvent consulter le code des douanes et le tableau des infractions, l'usage de tout ouvrage ou document, de quelque nature qu'il soit, est absolument interdit. Toute fraude entraîne l'exclusion de l'agent qui la commet et l'interdiction de participer aux concours ultérieurs, sans préjudice des peines prévues à l'article 2 de la loi du 23 décembre 1901.

L'exclusion et l'interdiction sont prononcées par le directeur général des douanes et droits indirects, après avis de la commission visée à l'article 13 ci-après.

Art. 12. — Les candidats pourvus soit du grade d'officier de réserve dans la marine militaire, soit du brevet de capitaine au long cours ou d'officier de la marine marchande, soit du brevet de chef de quart de la marine militaire, soit du brevet de patron au bornage de la marine marchande, peuvent être dispensés de l'épreuve de connaissances maritimes et recevoir d'office la note 12 pour cette composition, à condition qu'ils en fassent la demande au moment de l'inscription de leur candidature. L'exactitude de leurs titres est vérifiée par le directeur régional du ressort.

Ceux des candidats qui n'ont pas fait valoir leurs droits en temps utile ou qui ont préféré renoncer délibérément à l'exercice de ce droit, sont astreints à subir l'épreuve de connaissances maritimes.

Art. 13. — Les compositions rendues anonymes sont soumises à l'appréciation d'une commission centrale dont les membres sont désignés par le directeur général des douanes et droits indirects.

Art. 14. — La commission centrale établit le classement des candidats par ordre de mérite. Si plusieurs candidats réunissent le même nombre de points, la priorité est accordée à celui d'entre eux qui a obtenu la meilleure note à l'épreuve affectée du coefficient le plus élevé. Nul ne peut être autorisé à participer aux exercices pratiques s'il ne réunit un total de 190 points.

III. — *Des exercices pratiques.*

Art. 15. — Organisation. — Les lauréats des épreuves de sélection préalable sont astreints à des exercices pratiques d'une durée minimum d'un mois. Ces exercices pratiques se déroulent à l'école radio-marine ou, à défaut, dans un centre d'instruction désigné par le directeur général des douanes et droits indirects

Art. 16. — Personnel enseignant — Sous l'autorité du directeur de l'école, la session est dirigée par un officier, chef de stage, assisté d'un maître principal ou d'un premier maître.

Art. 17. — Enseignement. — L'enseignement comprend des cours et des exercices d'application. Il est axé principalement sur les problèmes psycho-professionnels, les méthodes de travail et les aspects dynamiques de la fonction de maître d'équipage et de chef de brigade maritime.

Art. 18. — Exercices de scolarité. — Les exercices de scolarité comportent:

a) Des exercices écrits;
b) Des exercices oraux sur des cas pratiques.

Les sujets de ces épreuves sont choisis par le directeur de l'école sur la proposition de l'officier chargé de diriger la session d'exercices pratiques.

IV. — *Des épreuves d'admission définitive.*

Art. 19. — Commission d'examen. — La commission d'examen est composée comme suit:

Un directeur adjoint ou un inspecteur principal, président;
Un officier et un maître principal ou un premier maître, membres choisis en dehors des cadres et instructeurs de l'école.

Art. 20. — Généralités. — Les épreuves d'admission définitive sont uniquement orales et comprennent:

1° Une conversation avec la commission d'examen sur les prérogatives et les obligations d'un maître d'équipage ou du chef d'une brigade maritime;
2° La solution de trois cas d'espèce dont l'un porte obligatoirement sur les règles ou la pratique de la navigation maritime;
3° Une épreuve pratique de navigation maritime.

Art. 21. — Sujet d'épreuves. — Les sujets des épreuves choisis par le directeur général des douanes et droits indirects sont les mêmes pour tous les élèves au cours de la même vacation.

V. — *Dispositions diverses.*

Art. 22. — Les prescriptions générales relatives à la régularité des concours et examens sont applicables à ce concours.

Art. 23. — Sont déclarés définitivement reçus les candidats qui:

1° Ont obtenu un total de 310 points pour l'ensemble des épreuves;

2° Justifient être titulaires du brevet de patron au bornage ou, à défaut, ont obtenu au minimum la note 12 à l'épreuve pratique de navigation maritime visée à l'article 20 ci-dessus (3°).

Art. 24. — Toute note d'aptitude inférieure à 5 est éliminatoire.

Art. 25. — Les élèves qui n'ont pu satisfaire à la double condition prévue à l'article 23 ci-dessus devront subir à nouveau les épreuves de sélection préalable pour être admis à suivre une nouvelle session d'exercices pratiques.

Peuvent toutefois être autorisés à participer à nouveau à une session d'exercices pratiques les élèves qui n'ont pu, par suite de circonstances majeures dûment établies, subir les épreuves d'admission définitive de la session qu'ils ont suivie.

Les élèves ayant bénéficié de cette mesure sont inscrits sur la liste de classement d'après le total, d'une part, des notes précédemment obtenues aux épreuves de sélection préalable; d'autre part, de celles obtenues aux épreuves d'admission définitive.

Art. 26. — Le directeur général des douanes et droits indirects est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 octobre 1956.

Pour le ministre des affaires économiques et financières
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PHILIPPE HUET.

Conditions de production et de payement des alcools de pommes et de poires, des alcools de cidres et de poirés pour la campagne 1956-1957.

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 octobre 1956: page 10118, 1re colonne, article 3, après: « Jusqu'au 30 septembre 1956: rectifié extra-neutre, 9.317 F », au lieu de: « flegmes titrant au minimum 90°, 9.867 F », lire: « flegmes titrant au minimum 90°, 8.867 F ».

Règlement de la tranche spéciale dite « Tranche des trois cents millionnaires » de la loterie nationale 1956.

Article 1er.

Le secrétaire général de la loterie nationale est autorisé à procéder, au titre de la loterie nationale 1956, à l'émission d'une tranche spéciale dite « Tranche des trois cents millionnaires ».

Article 2.

Cette tranche comprend 500.000 billets numérotés de 000.001 à 500.000.

Article 3.

Le prix de vente du billet est fixé à 4.600 F. La vente et la revente des billets à un prix supérieur à la valeur d'émission sont rigoureusement interdites.

Les infractions à ces dispositions sont punies d'une amende et, en cas de récidive, d'une peine de prison.

Article 4.

Les représentations de dixièmes de billets de la loterie nationale, mises à la disposition du public, ne pourront être vendues qu'au prix de 500 F.

Article 5.

Les lots, dont le nombre total s'élève à 61.800 et le montant à 1.380.000.000 de francs, sont répartis de la façon suivante:

1	lot de	60.000.000 F	60.000.000 F.
1	—	20.000.000	20.000.000
8	—	5.000.000	40.000.000
40	—	1.500.000	60.000.000
250	—	1.000.000	250.000.000
500	—	200.000	100.000.000
1.000	—	100.000	100.000.000
5.000	—	50.000	250.000.000
25.000	—	10.000	250.000.000
50.000	—	5.000	250.000.000
61.800 lots formant un total de			1.380.000.000 F.

Article 6

Le tirage de cette tranche spéciale aura lieu, en présence du public, le mercredi 14 novembre 1956. Cette date sera confirmée par un avis publié au *Journal officiel* et les résultats de ce tirage paraîtront de même au *Journal officiel*.

Article 7.

Le tirage sera effectué dans les conditions ci-après: six appareils seront utilisés. Les cinq appareils de droite contiendront chacun dix boules numérotées portant les chiffres 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9; ces appareils correspondront respectivement aux chiffres des unités, des dizaines, des centaines, des mille et des dizaines de mille des numéros gagnants. Le sixième appareil à gauche contiendra cinq boules numérotées portant les chiffres 0, 1, 2, 3 et 4. Cet appareil correspondra aux chiffres des centaines de mille des numéros gagnants (étant entendu que, pour le tirage, au numéro 500.000 correspondra le nombre 000.000).

1° *Lots de* 5.000 *F.*

Une boule sera extraite du premier appareil. Les 50.000 billets dont le numéro se terminera par le chiffre ainsi tiré gagneront chacun un lot de 5.000 F.

Exemple: Le chiffre 0 est extrait de l'appareil des unités. Tous les billets finissant par le chiffre 0 gagnent chacun 5.000 F.

2° *Lots de* 10.000 *F.*

La boule extraite ayant été remise dans le premier appareil, il sera procédé à un tirage portant sur les deux premiers appareils. Les 5.000 billets dont le numéro se terminera par le nombre formé par ces deux chiffres gagneront chacun un lot de 10.000 F.

Il sera procédé de la même façon à l'extraction de quatre nouvelles combinaisons de deux chiffres déterminant chacune 5.000 nouveaux billets gagnant chacun un lot de 10.000 F pour former au total 25.000 lots de 10.000 F.

3° *Lots de* 50.000 *F.*

Les boules extraites ayant été remises dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les trois premiers appareils. Les 500 billets dont le numéro se terminera par le nombre formé par ces trois chiffres gagneront chacun un lot de 50.000 F.

Il sera procédé de la même façon à l'extraction de neuf nouvelles combinaisons de trois chiffres déterminant chacune 500 nouveaux billets gagnant chacun un lot de 50.000 F pour former au total 5.000 lots de 50.000 F.

4° *Lots de* 100.000 *F.*

Les boules extraites ayant été remises dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les trois premiers appareils. Les 500 billets dont le numéro se terminera par le nombre formé par ces trois chiffres gagneront chacun un lot de 100.000 F.

Il sera procédé de la même façon à l'extraction d'une nouvelle combinaison de trois chiffres déterminant 500 nouveaux billets gagnant chacun un lot de 100.000 F pour former au total 1.000 lots de 100.000 F

5° *Lots de* 200 000 *F.*

Les boules extraites ayant été remises dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les trois premiers appareils. Les 500 billets dont le numéro se terminera par le nombre formé par ces trois chiffres gagneront chacun un lot de 200.000 F.

6° *Lots de* 1.000.000 *de francs.*

Les boules extraites ayant été remises dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les quatre premiers appareils. Les 50 billets dont le numéro se terminera par le nombre formé par ces quatre chiffres gagneront chacun un lot de 1.000.000 de francs.

Il sera procédé de la même façon à l'extraction de quatre nouvelles combinaisons de quatre chiffres déterminant chacune 50 nouveaux billets gagnant chacun un lot de 1.000.000 de francs pour former au total 250 lots de 1.000.000 de francs.

7° *Lots de* 1.500.000 *F.*

Les boules extraites ayant été remises dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les cinq premiers appareils. Les 5 billets dont le numéro se terminera par le nombre formé par ces cinq chiffres gagneront chacun un lot de 1.500.000 F.

Il sera procédé de la même façon à sept nouvelles extractions d'une combinaison de cinq chiffres déterminant chacune 5 nouveaux billets gagnant chacun un lot de 1.500.000 F pour former au total 40 lots de 1.500.000 F.

8° *Lots de* 5.000.000 *de francs.*

Les boules extraites ayant été remises dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les six appareils. Le billet dont le numéro correspondra aux six chiffres tirés gagnera un lot de 5.000.000 de francs.

Il sera procédé de la même façon à sept nouvelles extractions d'une combinaison de six chiffres déterminant sept nouveaux billets gagnant un lot de 5.000.000 de francs pour former au total 8 lots de 5.000.000 de francs.

9° *Lot de* 20.000.000 *de francs.*

Les boules extraites ayant été remises dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les six appareils. Le billet dont le numéro correspondra aux six chiffres tirés gagnera un lot de 20.000.000 de francs.

10° *Lot de 60.000.000 de francs.*

Les boules extraites ayant été remises dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les six appareils. Le billet dont le numéro correspondra aux six chiffres tirés gagnera un lot de 60.000.000 de francs.

Article 8.

Les dispositions des articles 2, 6, 10, 11, 12, 13 et 14 du règlement général de la loterie nationale du 10 avril 1956, inséré au *Journal officiel* du 24 mai suivant, sont applicables à la tranche spéciale de la loterie nationale 1956 dite « Tranche des trois cents millionnaires ».

Article 9.

Toute souscription à la tranche spéciale de la loterie nationale dite « Tranche des trois cents millionnaires » implique adhésion au présent règlement.

Article 10.

Ce règlement sera inséré au *Journal officiel* de la République française.

Approuvé:

Paris, le 25 août 1956.

Pour le ministre des affaires économiques et financières et par délégation:

Le secrétaire général de la loterie nationale,

CH. LEONNET.

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

Décret du 20 octobre 1956 modifiant un précédent décret portant titularisation dans le corps des administrateurs civils.

Par décret en date du 20 octobre 1956, les dispositions du décret du 20 décembre 1954 fixant les modalités d'intégration et de reconstitution de carrière de M. Akar (Michel) dans le corps des administrateurs civils du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale sont annulées.

En application de l'article 3 de la loi n° 56-334 du 27 mars 1956, M. Akar (Michel) est nommé et titularisé dans le corps des administrateurs civils du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale à la date du 26 mars 1952 et reclassé à compter de la même date, compte tenu de ses services antérieurs civils et militaires, administrateur de 2e classe, 1er échelon (services militaires restant à utiliser: 7 jours).

L'intéressé est reclassé:

Administrateur de 2e classe, 2e échelon, à la date du 4 septembre 1952, compte tenu: d'un reliquat de 7 jours de services militaires; de 1 an 2 mois 13 jours de majorations d'ancienneté au titre de la loi du 26 septembre 1951; de 4 mois 2 jours de majorations d'ancienneté au titre de la loi du 19 juillet 1952; de 5 mois 8 jours de services civils.

Administrateur de 2e classe, 3e échelon, à la date du 4 septembre 1954, compte tenu de 2 ans de services civils.

INDUSTRIE ET COMMERCE

Décrets du 20 octobre 1956 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décrets du Président de la République en date du 20 octobre 1956, rendus sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 4 octobre 1956 portant que les promotion et nominations des présents décrets sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promu ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Brané (Jean-Ernest), courtier et expert assermenté Chevalier du 7 décembre 1948.

Au grade de chevalier.

MM.

Champoiseau (Henri-Joseph-Alexandre-Edouard), industriel; 61 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Dufay (Pierre-André), directeur des services centraux des Houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais; 30 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Fontaine (Charles-Henri), directeur général adjoint de société; 25 ans 7 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Lefleur (Henri-Francisque), industriel; 28 ans 6 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Laurent (Alexandre-Joseph-Adolphe), directeur général de société; 39 ans 8 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Lebraud (Elie-Marie-Philippe), directeur général adjoint de la publicité Jean Mineur; 29 ans 7 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Leclerc (Jean), directeur des services d'équipement et de technique industrielle d'une société d'automobiles; 35 ans 5 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Moreau (Paul-Gaston), ancien chef de centre de distribution mixte d'Electricité et de Gaz de France; 39 ans 3 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Pimpaud (Julien-Fernand), président de la chambre de métiers de la Meuse; 45 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Sene (Raymond-Claude-Augustin), vice-président de la chambre de métiers de Saône-et-Loire; 41 ans de pratique professionnelle.

Seret (Pierre-Jean-Paul), président de la chambre de commerce de Saint-Quentin; 30 ans 6 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Par décret du Président de la République en date du 20 octobre 1956, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 24 janvier 1956 portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre exceptionnel:

Au grade d'officier.

M. Desrousseaux (Jacques-Joseph-René-Louis), ingénieur en chef des mines, directeur des mines et de la sidérurgie au secrétariat d'Etat à l'industrie et au commerce. Chevalier du 2 février 1949. Titres exceptionnels.

Annulation d'une concession de mines.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi modifiée du 21 avril 1810 sur les mines, minières et carrières;

Vu le décret du 30 octobre 1935 relatif aux concessions minières, et notamment son article 2 relatif à l'annulation des concessions appartenant à l'Etat et qui sont restées inexploitées pendant dix années consécutives;

Vu le décret du 6 septembre 1936 portant règlement d'administration publique pour l'application du décret susvisé, et notamment son article 5;

Vu l'ordonnance royale du 18 mars 1832 instituant la concession des mines de cuivre du Bousquet-d'Orb, communes de Latour-sur-Orb, Camplong et le Bousquet-d'Orb, département de l'Hérault;

Vu l'arrêté ministériel du 16 novembre 1931 prononçant la déchéance du concessionnaire;

Vu le procès-verbal d'adjudication infructueuse du 1er septembre 1932;

Vu les rapports et avis des ingénieurs des mines en date des 18 juin 1953, 8 et 17 octobre 1956;

Vu l'avis du conseil général des mines en date du 30 avril 1956,

Arrêtent.

Art. 1er. — La concession des mines de cuivre du Bousquet-d'Orb, appartenant à l'Etat, est annulée.

Art. 2. — Le directeur des mines et de la sidérurgie au secrétariat d'Etat à l'industrie et au commerce et le chef du service des domaines au secrétariat d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 octobre 1956.

Pour le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce et par délégation:

Le directeur du cabinet,

PAUL GROS.

Pour le secrétaire d'Etat au budget et par délégation:

Le directeur du cabinet,

RENÉ LARRE.

Administration générale.

Par arrêté en date du 17 octobre 1956, M. Vattaire (Jacques), inspecteur de l'industrie et du commerce, en service détaché auprès de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, a été réintégré dans ses fonctions d'inspecteur de l'industrie et du commerce, 1er échelon, à compter du 1er octobre 1956.

AGRICULTURE

Décret du 20 octobre 1956 portant titularisation, au titre de la loi n° 51-1124 du 26 septembre 1951, dans le cadre des administrateurs civils.

Par décret en date du 20 octobre 1956, M. Chenet (Jean-René), chef de bureau hors classe (indice 500) du cadre temporaire à l'administration centrale du ministère de l'agriculture, est titularisé en qualité d'administrateur civil de 2e classe, 1er échelon (indice 440), à compter du 26 mars 1952 (reliquat d'ancienneté dans l'échelon: 2 mois 25 jours).

Compte tenu d'une bonification d'ancienneté de 1 an 10 mois 28 jours accordée le 26 mars 1952 pour services de résistance (loi du 26 septembre 1951) et d'une majoration de 2 mois 11 jours octroyée le 21 juillet 1952 pour services militaires (loi du 19 juillet 1952), M. Chenet est reclassé ainsi qu'il suit:

Administrateur civil de 2e classe, 2e échelon (indice 470), à compter du 26 mars 1952 (reliquat: 1 mois 23 jours);
Administrateur civil de 2e classe, 3e échelon (indice 500), à compter du 22 novembre 1953;
Administrateur civil de 2e classe, 7e échelon (indice 500), à compter du 1er janvier 1955 (ancienneté du 22 novembre 1953).

Décret du 20 octobre 1956 portant réintégration d'un conservateur des eaux et forêts.

Par décret en date du 20 octobre 1956, M. George (Louis-Paul-Maurice), conservateur des eaux et forêts de 4e échelon, détaché auprès du ministère des affaires étrangères pour le service forestier tunisien, est réintégré, avec ses grade et échelon actuels, à compter du 1er octobre 1956, dans les cadres du service forestier métropolitain et chargé de l'intérim de la 18e conservation des eaux et forêts à Dijon (Côte-d'Or) (poste vacant).

Comité national interprofessionnel de la pomme de terre.

Par arrêté du 10 octobre 1956, MM. Henri Demesmay, secrétaire général de la fédération nationale des producteurs de plants de pommes de terre, 14, rue du Cardinal-Mercier, Paris (9e), et Francis Levieil, directeur de la coopérative agricole de Lennon, place de la Résistance, à Châteauneuf-du-Faou (Finistère), sont nommés respectivement membres titulaires du comité national interprofessionnel de la pomme de terre, en remplacement de MM. Jacques Vanoye et Jérôme Jeannes, démissionnaires.

Comité primaire de gestion « pommes de terre ».

Par arrêté du 10 octobre 1956, sont nommés, pour la durée de leur mandat de membre du C. N. I. P. T., membres du comité primaire de gestion « pommes de terre »:

MM. Pierre Courtier, à Echampeu, par Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne);
Henri Demesmay, 14, rue Cardinal-Mercier, Paris (9e);
Georges Ferte, à Saint-Bandry, par Ambiény (Aisne),
représentants des producteurs de pommes de terre.

M. Charles Fichot, à Lanvalou, par Saint-Pol-de-Leon (Finistère), représentant des coopératives de production.

M. Maurice Gillet, 19, rue de Paris, Pierrefitte (Seine), représentant des négociants en pommes de terre.

M. Lucien Maillard, à Ressons-sur-Matz (Oise), représentant de la chambre syndicale de la féculerie.

MM. Jean Castier, 62, rue Montorgueil, Paris (2e);
André Delamare, 27, rue de la Michodière, Paris (2e);
Guy Josselin, 5, rue Tronchet, Paris (8e),
experts.

Génie rural.

Par arrêté en date du 13 octobre 1956, la démission de M. Meot, ingénieur du génie rural, a été acceptée, avec effet du 1er décembre 1956.

Par arrêté en date du 18 octobre 1956, M. Gleizes (Georges) est nommé adjoint technique stagiaire du génie rural et affecté à Foix.

Par arrêté en date du 18 octobre 1956, la démission de M. Rossi (Paul), nommé adjoint technique du génie rural à dater du 1er octobre 1956, a été acceptée à compter de cette même date.

RECONSTRUCTION ET LOGEMENT

Sociétés d'habitations à loyer modéré.

Par arrêté en date du 3 octobre 1956, pris en application du code de l'urbanisme et de l'habitation, sont approuvés, en ce qui concerne la législation sur les habitations à loyer modéré, tels qu'ils sont annexés audit arrêté, les statuts de la Société de crédit immobilier rural de la Vienne (siège social: 14, rue Scheurer-Kestner, à Poitiers).

Par arrêté en date du 3 octobre 1956, pris en application du code de l'urbanisme et de l'habitation, sont approuvés, en ce qui concerne la législation sur les habitations à loyer modéré, tels qu'ils sont annexés audit arrêté, les statuts de la Société anonyme d'habitations à loyer modéré de l'Ain pour le développement de la construction (siège social: 1, place Pierre-Goujon, à Bourg-en-Bresse).

Par arrêté en date du 10 octobre 1956, pris en application du code de l'urbanisme et de l'habitation, sont approuvés, en ce qui concerne la législation sur les habitations à loyer modéré, tels qu'ils sont annexés audit arrêté, les statuts de la société anonyme d'habitations à loyer modéré Le Toit vosgien (siège social: hôtel Consulaire, place Stanislas, à Saint-Dié).

Services extérieurs.

Par arrêté en date du 12 octobre 1956, la démission de Mme Pageau (Berthe), aide-commis titulaire, 3e échelon, est acceptée à compter du 1er octobre 1956, date à laquelle l'intéressée a cessé ses fonctions.

Par arrêté en date du 17 octobre 1956, les dispositions de l'arrêté du 23 janvier 1956 portant promotion au 3e échelon de la 1re classe de son grade, à compter du 1er janvier 1956, de M. Lamare (Georges), reviseur titulaire de 1re classe, 2e échelon, sont rapportées.

En exécution du tableau d'avancement valable pour 1955, M. Lamare (Georges) est promu reviseur principal titulaire, 2e échelon, à compter du 1er janvier 1955.

Par arrêté en date du 17 octobre 1956, la démission de M. Tournier (Marcel), vérificateur technique titulaire de 2e classe, 4e échelon, est acceptée, à compter du 1er novembre 1956.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Décret du 20 octobre 1956 relatif à l'acceptation d'un legs consenti à l'académie nationale de médecine.

Par décret en date du 20 octobre 1956, le secrétaire perpétuel de l'académie nationale de médecine est autorisé à accepter, au nom de cette compagnie, le legs particulier consenti par Mme Lueza (Marie), veuve Farabeuf.

Transfert de crédits.

Le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 21 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget de l'Etat;

Vu le décret n° 55-1689 du 31 décembre 1955 constatant le montant des crédits reconduits à l'exercice 1956;

Vu la loi n° 56-780 du 4 août 1956 portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956,

Arrête:

Art. 1er. — Sur les crédits ouverts au ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, pour l'exercice 1956 par le décret n° 55-1689 du 31 décembre 1955, par la loi n° 56-780 du 4 août 1956 et par des textes spéciaux, est définitivement annulée une somme de 3 millions de francs applicable au chapitre 34-82: « Architecture matériel ».

Art. 2. — Il est ouvert au ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, en addition aux crédits ouverts par le décret n° 55-1689 du 31 décembre 1955, par la loi n° 56-780 du 4 août 1956 et par des textes spéciaux, un crédit d'un montant de 3 millions de francs applicable au chapitre 3173: « Arts et lettres. — Musées — Matériel ».

Art. 3. — Le directeur du budget au ministère des affaires économiques et financières est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 septembre 1956.

JEAN FILIPPI.

Reconnaissance par la direction de l'enseignement technique de sections professionnelles industrielles annexées à des cours complémentaires féminins de la ville de Paris.

Par arrêté en date du 11 octobre 1956, les sections professionnelles industrielles annexées aux cours complémentaires féminins de la ville de Paris ci-dessous:

Paris (14e), 34, rue Sarrette;
Paris (15e), 149, rue de Vaugirard;
Paris (20e), 9, rue de la Plaine,

sont reconnues par la direction de l'enseignement technique, avec effet du 1er octobre 1956.

Affectation au ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports de constructions provisoires édifiées dans le département de la Seine-Maritime.

Par arrêté en date du 15 octobre 1956, sont affectées définitivement au ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (direction de l'enseignement technique), en vue de leur utilisation par les centres d'apprentissage, les constructions provisoires suivantes, édifiées dans le département de la Seine-Maritime, telles qu'elles figurent sur les plans annexés au présent arrêté:

DÉSIGNATION	NUMÉRO de référence du plan.	DIMENSION
Barentin: deux bâtiments	5 6	1.050 m² 95 m²
Fécamp: deux bâtiments	1 2	350 m² 63 m²
Grand-Couronne: quatre bâtiments	29 32 31 30	144 m² 210 m² 210 m² 168 m²
Le Havre: un bâtiment	1	90 m²
Rouen: quatre bâtiments	CP 366 CP 368 CP 367 CP 476	1.190 m² 210 m² 210 m² 156 m²
Saint-Etienne-du-Rouvray: six bâtiments	50 51 52 53 54 55	183 m² » » » 84 m² 49 m²

Bibliothèques.

Par arrêté en date du 2 octobre 1956, Mlle Leleu (Gabrielle), conservateur de 1er échelon (indice 430) à la bibliothèque municipale classée de Rouen, est admise, par ancienneté d'âge et de services, à faire valoir ses droits à une pension de retraite, à dater du 16 septembre 1956.

Enseignement supérieur.

Par arrêtés en date du 16 octobre 1956:

M. Lalande, chef de travaux stagiaire à la faculté des sciences de l'université de Bordeaux, est nommé, à compter du 1er novembre 1956, chef de travaux de chimie à ladite faculté (E. N. S. C.), et titularisé dans le grade correspondant.

M. Granger, maître de conférences à titre provisoire à la faculté des lettres de l'université de Rennes, docteur ès lettres, inscrit sur la liste des candidats aux fonctions de maître de conférences, est nommé, à compter du 1er octobre 1956, maître de conférences de psychologie à la même faculté, et titularisé dans le grade correspondant.

Par arrêtés en date du 17 octobre 1956:

M. Rybak, chef de travaux stagiaire à la faculté des sciences de l'université de Bordeaux, est nommé, à compter du 1er octobre 1956, chef de travaux de physiologie générale à ladite faculté, et titularisé dans le grade correspondant.

M. Guiral, chargé d'enseignement à la faculté des lettres de l'université d'Aix, docteur ès lettres, inscrit sur la liste des candidats aux fonctions de maître de conférences, est nommé, à compter du 1er octobre 1956, maître de conférences d'histoire moderne et contemporaine à la même faculté, et titularisé dans le grade correspondant.

M. Tirouflet, chef de travaux des facultés des universités des départements, inscrit sur la liste des candidats aux fonctions de maître de conférences, chargé d'enseignement à la faculté des sciences de l'université de Dijon, est nommé, à compter du 1er octobre 1956, maître de conférences à ladite faculté.

M. Boisseau, chef de travaux stagiaire à la faculté des sciences de l'université de Bordeaux, est nommé, à compter du 1er novembre 1956, chef de travaux de biologie animale à ladite faculté, et titularisé dans le grade correspondant.

Enseignement du second degré.

Par arrêté du 17 octobre 1956, M. Guiton (Jean), professeur licencié de lettres-grammaire, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1954, en vue d'exercer des fonctions de directeur adjoint du département de l'éducation à l'U. N. E. S. C. O.

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 17 octobre 1956, Mme Jacquart, née Claisse (Henriette), institutrice de 2e classe du département du Nord, est maintenue pour trois ans, à compter du 1er mai 1956, pour exercer auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ses fonctions de rédactrice à l'inspection académique d'Arras.

Jeunesse et sports.

Par arrêté en date du 5 octobre 1956, M. Boisset (Raymond), professeur agrégé de lettres, est chargé de mission d'inspection générale à la direction générale de la jeunesse et des sports.

Ces dispositions prennent effet à compter du 1er octobre 1956.

Liste des candidats déclarés admis aux concours pour le recrutement de professeurs techniques adjoints des collèges techniques.

Par arrêté du 9 octobre 1956, sont déclarés admis aux concours ouverts en 1956 pour le recrutement de professeurs techniques adjoints de collèges techniques pour les spécialités ci-dessous énumérées les candidats dont les noms suivent:

1° *Peinture-vitrerie.*

MM. Creffier, Merlet.

2° *Métiers de la chaussure.*

Couture finissage: M. Birman.
Mécanique-électricité: M. Boissolle.
Piqûre-apprêt: Mme Lielot, Mlle Gauvin.
Coupe-patronnage: M. Dumas.

3° *Mécanique appliquée à l'optique instrumentale.*

M. Carbon.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Commission spéciale prévue par l'article 19 du décret du 24 août 1956 fixant la date et les modalités d'un referendum au Togo.

Par arrêté du 24 octobre 1956, sont nommés membres de la commission spéciale prévue par l'article 19 du décret du 24 août 1956:

MM. Descrozailles et Rau, conseillers à la cour d'appel de Dakar.
MM. Belfer et Picaud, conseillers à la cour d'appel d'Abidjan.

Mise en position de mission en Afrique du Sud d'un chef de bataillon, attaché militaire non permanent en Union sud-africaine.

Par arrêté du 17 octobre 1956, M. Cortadellas (Edouard), chef de bataillon, attaché militaire non permanent en Union sud-africaine, provenant de Madagascar, est placé dans la position de mission en Afrique du Sud pour une durée de trente jours environ, à compter du 1er novembre 1956.

Mise en position de mission d'un directeur de laboratoire de la France d'outre-mer.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 17 octobre 1956, M. Mallamaire (Aristide), directeur de 1re classe des laboratoires d'agriculture de la France d'outre-mer en service en Afrique occidentale française, actuellement en congé administratif, a été placé dans la position de mission à Paris, du 2 au 5 octobre 1956, en vue de représenter l'Afrique occidentale française à la prochaine session du conseil d'administration de l'office national antiacridien.

Eaux et forêts.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 17 octobre 1956, M. François (Georges), inspecteur principal, 2e échelon, des eaux et forêts de la France d'outre-mer, en position de service détaché auprès du Bureau agricole et forestier guyanais, a été réintégré dans son cadre, pour compter de la veille du jour de son embarquement à destination de l'Afrique équatoriale française, territoire où il est affecté.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 17 octobre 1956, M. Claverie (Louis), inspecteur de 2e classe, 3e échelon, des eaux et forêts de la France d'outre-mer, a été placé dans la position de disponibilité sans solde, pour convenances personnelles, pour une durée d'un an, à compter du 23 novembre 1956.

Tableau d'avancement de l'année 1956 des inspecteurs du travail et des lois sociales de la France d'outre-mer.

Par arrêté en date du 11 octobre 1956, sont inscrits au tableau d'avancement du personnel du corps des inspecteurs généraux et inspecteurs du travail et des lois sociales de la France d'outre-mer, au titre de l'année 1956:

Pour le grade d'inspecteur général de 3e classe.

M. Rebouillat (Robert), pour compter du 15 février 1956.

Pour le grade d'inspecteur de classe exceptionnelle.

MM.

1 Vila (Edward), pour compter du 1er janvier 1956.
2 Connillière (Georges), pour compter du 1er janvier 1956.
3 Mondet (Louis), pour compter du 1er janvier 1956.
4 Le Treut (Yves), pour compter du 1er janvier 1956.
5 Raynaud (Edgar), pour compter du 20 mars 1956.

Pour la 1re classe du grade d'inspecteur.

MM.

1 Montay (Edouard), pour compter du 1er janvier 1956.
2 Morin (Jean), pour compter du 1er janvier 1956, sous réserve que l'intéressé soit intégré dans le corps pour compter de cette date.
3 Grisoni (Alfonso), pour compter du 1er janvier 1956.

Pour la 2e classe du grade d'inspecteur.

MM.

1 Guilbot (Jacques), pour compter du 1er janvier 1956.
2 Castelbon (Jacques), pour compter du 1er janvier 1956.
3 Emery (Robert), pour compter du 1er janvier 1956.

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

Décret n° 56-1073 du 20 octobre 1956 portant approbation du protocole de coordination en date du 29 juin 1956 entre le régime de retraites institué par la convention collective nationale du 14 mars 1947 et le régime de pensions vieillesse résultant du statut national du personnel des industries électriques et gazières, approuvé par décret du 22 juin 1946.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires sociales, du secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale, du ministre des affaires économiques et financières, du secrétaire d'Etat au budget et du secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu l'ordonnance n° 45-2250 du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale, et notamment l'article 17;

Vu le décret n° 46-1378 du 8 juin 1946, et notamment l'article 62;

Vu le statut national du personnel des industries électriques et gazières approuvé par le décret n° 46-1541 du 22 juin 1946,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvé le protocole de coordination en date du 29 juin 1956 entre le régime de retraites institué par la convention collective nationale du 14 mars 1947 et le régime de pensions vieillesse résultant du statut national du personnel des industries électriques et gazières approuvé par décret du 22 juin 1946.

Art. 2. — Le ministre des affaires sociales, le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale, le ministre des affaires économiques et financières, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 octobre 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires sociales,
ALBERT GAZIER.

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale,
JEAN MINJOZ.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,
MAURICE LEMAIRE.

Sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DU JURA

Par arrêté du secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale en date du 11 octobre 1956, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste dite Société mutualiste de sapeurs-pompiers de Chissey, n° 39-690, à Chissey.

Par arrêté du secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale en date du 16 octobre 1956, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste dite Mutuelle des coopérateurs, n° 39-689, à Morez, 149, rue de la République.

DÉPARTEMENTS DES ALPES-MARITIMES ET DE LA SEINE

Par arrêté du secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale en date du 16 octobre 1956, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Société de prévoyance du personnel des chemins de fer de Provence, n° 6-423, à Nice, avec la société mutualiste dite La Protection mutuelle, n° 75-1340, à Paris.

DÉPARTEMENT DES ARDENNES

Par arrêté du secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale en date du 17 octobre 1956, a été approuvée la fusion des sociétés mutualistes dites:

1° Société de secours mutuels de Gespunsart, n° 8-18, à Gespunsart;

2° Société de prévoyance et de secours mutuels de Carignan, n° 8-67, à Carignan;

3° Société de secours mutuels de Matton-Clemency, n° 8-83, à Matton-Clemency;

4° Société de secours mutuels de Fepin, n° 8-97, à Fepin;

5° Société de secours mutuels de Messincourt, n° 8-134, à Messincourt;

6° Société de secours mutuels de Wadelincourt, n° 8-166, à Wadelincourt;

7° La Fraternelle du canton de Mouzon, n° 8-175, à Mouzon;

8° La Clairvoyante, n° 8-230, à Cheveuges;

9° La Fraternelle, n° 8-235, à Thin-le-Moutier;

10° La Mutualité maternelle des Ardennes, n° 8-254, à Mézières-Charleville;

11° L'Espérance, n° 8-322, à Sedan,

avec la société mutualiste dite Mutuelle de Revin, n° 8-36, à Revin.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Par arrêté du secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale en date du 19 octobre 1956, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Des Ouvriers réunis, n° 42-325, à Saint-Etienne, avec la société mutualiste dite Mutuelle de l'union, n° 42-793, à Saint-Etienne.

Caisses de retraites et institutions de prévoyance.

Par arrêté du 18 octobre 1956, a été approuvée une modification au règlement intérieur de la section de garantie en cas de décès de la Caisse alsacienne de retraite et de prévoyance des cadres (CARPRECA), à Mulhouse, autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du règlement d'administration publique du 8 juin 1946 modifié.

EMPLOIS RESERVES

NOMINATIONS

Ministère des anciens combattants et victimes de guerre.

Par arrêté du 8 octobre 1956, M. Schindlmayr (Ludwig), inscrit sous le n° 3 (services extérieurs, catégorie C, Maroc) sur la liste des candidats classés en vue d'une nomination aux emplois réservés, publiée le 10 juillet 1956, est nommé employé de bureau stagiaire à la direction des anciens combattants et victimes de guerre à Casablanca.

Par arrêté du 8 octobre 1956, M. Petit (Georges), inscrit sous le n° 2 (services extérieurs, catégorie C, Constantine) sur la liste des candidats classés en vue d'une nomination aux emplois réservés, publiée le 10 juillet 1956, est nommé employé de bureau stagiaire à la direction départementale des anciens combattants et victimes de guerre à Constantine.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Ordre du jour du jeudi 25 octobre 1956.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vérification de pouvoirs (sous réserve qu'il n'y ait pas débat). Département de l'Oise, 6e bureau (rapport de M. François-Bénard (Hautes-Alpes), publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 22 juin 1956.

2. — Vote sur la question de confiance posée pour la priorité et pour l'adoption de l'ordre du jour n° 1 de M. Verdier et plusieurs de ses collègues présenté en conclusion des interpellations:

1° De M. Arthur Conte sur la politique générale du Gouvernement, et notamment sur la politique extérieure, la situation en Algérie, la politique économique, sociale et financière;

2° De M. Legendre sur la politique générale du Gouvernement;

3° De M. Tixier-Vignancour sur la politique générale du Gouvernement et sur les mesures qu'il compte prendre désormais pour assurer le succès de la politique de pacification en Algérie ainsi que la protection des Français contre les menées antinationales;

4° De M. Pinvidic sur la politique économique que le Gouvernement entend suivre et plus spécialement sur les mesures qu'il compte prendre pour empêcher la hausse des produits alimentaires.

(Scrutin public à la tribune.)

Liste des projets, propositions ou rapport mis en distribution le jeudi 25 octobre 1956.

N° 2658. — Rapport de M. Tricart, au nom de la commission de l'agriculture sur la proposition de loi tendant à modifier l'article 22 *bis* du statut des baux ruraux afin que soient réellement attribués les deux tiers des produits au métayer.

N° 2893. — Proposition de résolution de M. Reille-Soult tendant à inviter le Gouvernement à améliorer la situation des fonctionnaires de police mutés en Algérie (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 2923. — Rapport de Mlle Marzin, au nom de la commission de l'éducation nationale, sur le rapport et le rapport supplémentaire repris sur la proposition de loi tendant à accorder une subvention de fonctionnement de 100 F par enfant et par jour de colonies de vacances.

N° 2925. — Proposition de loi de M. Henault tendant à abroger l'article 8 de la loi du 11 juillet 1953, le décret du 13 novembre 1954 et l'article 345 du code général des impôts relatifs à la qualification des bouilleurs de cru (renvoyée à la commission des finances).

N° 2928. — Rapport de M. Ninine, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, sur le projet de loi modifié par le Conseil de la République tendant à rendre applicables aux Etablissements français de l'Océanie certaines modifications apportées au code pénal par les textes en vigueur dans la métropole.

N° 2929. — Rapport de M. Ninine, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, sur le projet de loi modifié par le Conseil de la République tendant à rendre applicables à la Côte française des Somalis certaines modifications apportées au code pénal par les textes en vigueur dans la métropole.

N° 2931. — Rapport de M. Ninine, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, sur le rapport repris sur le projet de loi tendant à rendre applicables dans les territoires d'outre-mer et au Togo (à l'exception de Madagascar, de l'archipel des Comores et du Cameroun) les modifications apportées à l'article 373 du code pénal par la loi validée du 8 octobre 1943.

N° 2945. — Rapport de M. Quinson, au nom de la commission de l'intérieur, sur les propositions de loi relatives à la constitution initiale du corps des attachés d'administration.

N° 2947. — Proposition de loi de M. Bailliencourt portant revision du titre VIII de la Constitution de la République française (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 2949. — Proposition de loi de M. Louis Dupont tendant à la suppression totale des abattements de zones (renvoyée à la commission du travail).

N° 2950 (1). — Proposition de résolution de M. Calas tendant à inviter le Gouvernement à user de tous les moyens en son pouvoir pour obtenir le maintien en activité des Etablissements Fouga à Béziers et s'opposer à tout licenciement (renvoyée à la commission de la production industrielle).

N° 2953. — Proposition de résolution de M. André Beauguitte tendant à inviter le Gouvernement à conférer la Légion d'honneur aux anciens combattants de la guerre 1914-1918 (renvoyée à la commission des pensions).

N° 2955. — Proposition de loi de M. André Beauguitte relative aux taxes dont sont redevables les débitants de boissons sur les appareils de télévision (renvoyée à la commission des finances).

N° 2956. — Proposition de loi de M. André Beauguitte relative aux ouvriers agricoles d'origine étrangère (renvoyée à la commission du travail).

N° 2958. — Rapport de M. Quinson, au nom de la commission de l'intérieur, sur la proposition de loi tendant à accorder aux agents retraités des collectivités locales titulaires de pensions proportionnelles le maintien des droits acquis en matière de liquidation de pensions.

N° 2960. — Proposition de loi de M. Quinson tendant à la déclaration obligatoire de tout changement de domicile et à l'institution, dans chaque commune, d'un fichier communal (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 2965. — Proposition de loi de M. Dorey tendant à exonérer de la taxe de compensation sur les locaux d'habitation inoccupés ou insuffisammment occupés les propriétaires de locaux construits avec l'aide de la législation sur les H. B. M. (renvoyée à la commission des finances).

N° 2981. — Proposition de résolution de M. Arbogast tendant à inviter le Gouvernement à attribuer la carte du combattant aux Alsaciens-Lorrains incorporés de force dans l'armée allemande (renvoyée à la commission des pensions).

N° 2990. — Rapport de M. Klock, au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi, modifié par le Conseil de la République, tendant à réglementer l'usage des dénominations « chambre de commerce », « chambre de commerce et d'industrie », « chambre de métiers » et « chambre d'agriculture ».

N° 3002. — Projet de loi tendant à modifier l'article 10 de la loi du 18 novembre 1955 relative à la réorganisation municipale en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Togo, au Cameroun et à Madagascar (renvoyé à la commission des territoires d'outre-mer).

N° 3007. — Rapport de Mme Rose Guérin, au nom de la commission du travail, sur la proposition de loi tendant à majorer de 100 p. 100 les prestations familiales versées au titre du mois d'octobre 1956.

N° 3026. — Projet de loi, modifié par le Conseil de la République, tendant à modifier certaines dispositions relatives à l'élection aux chambres de métiers et aux métiers artisanaux (renvoyé à la commission des affaires économiques).

N° 3027 (1). — Résolution transmise par M. le président du Conseil de la République demandant à l'Assemblée nationale une prolongation d'un mois du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour l'examen en première lecture d'un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant statut de l'Agence France-Presse (renvoyée à la commission de la presse).

N° 3031. — Rapport de M. Francis Leenhardt, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi portant ouverture de crédits spéciaux d'exercices clos et d'exercices périmés.

N° 3032. — Rapport de M. Francis Leenhardt, au nom de la commission des finances, sur les projets de loi portant règlement définitif des budgets de 1948, 1949, 1950.

N° 3035. — Proposition de loi de M. Castera tendant à accorder gratuitement le permis de chasse aux jeunes soldats libérés d'Afrique du Nord (renvoyée à la commission des finances).

N° 3043 (1). — Proposition de résolution de M. Vahé tendant à la constitution d'une commission d'enquête chargée d'examiner les documents saisis à Alger le 22 octobre 1956 (renvoyée à la commission du suffrage universel).

(1) Tirage restreint.

Commission des boissons.

Séance du mercredi 24 octobre 1956.

Présents. — MM. Baurens, Bruyneel, Castera, Coste-Floret (Paul), Gourdon, Lux, Mariat (René), Notebart, Parrot, Roquefort, Ruf (Joannès), Sourbet, Teulé, Thibault (Edouard) (Gard), Tourné

Excusé. — M. Charlot.

Suppléant. — M. Plantevin (de M. Moninj.

Commission de l'éducation nationale.

Séance du mercredi 24 octobre 1956

Présents. — MM. Baudry d'Asson (de), Binot, Bonnaire, Bouloux, Boutavant, Cartier (Marcel) (Drôme), Deixonne, Delachenal, Desouches, Mlle Dienesch, M. Ducos, Mme Grappe, M. Kir, Mme Lempereur, MM. Léotard (de), Le Strat, Mlle Marzin, MM. Monnier, Perche, Pierrard, Prisset, Raingeard, Rincent, Mlle Rumeau, MM. Tamarelle, Thamier, Tourtaud, Vayron, Viallet, Viatte.

Suppléants. — M. Marin (de M. d'Astier de La Vigerie), M. Durbet (de M. Bourgeois), M. Cherrier (de M. Cogniot), M. Durroux (de M. Doutrellot), M. Giraudot (de M. Garaudy), M. Christian Bonnet (de M. Maga), M. Engel (de M. Rey), M. Febvay (de M. Thébault), M. Jarrosson (de M. Trémolet de Villers), M. Bichet (de M. Tubach).

Commission de la justice et de législation.

Séance du mercredi 24 octobre 1956.

Présents. — MM. Bourbon, Bruelle, Cherrier, Cupfer, Dejean, Dreyfus-Schmidt, Gautier (André), Lacaze (Henri), Lefranc (Jean) (Pas-de-Calais), Marin (Fernand), Mbida, Michel, Mignot, Moro-Giafferri (de), Nicolas (Maurice) (Seine), Mme Rabaté, MM. Seitlinger, Triboulet, Vigier, Wasmer.

Excusé. — M. Isorni.

Suppléants. — M. Mariat (de M. Denis), M. Engel (de M. Douala), M. Prisset (de M. Halbout), M. Pirot (de M. Maton), M. Tourtaud (de M. Péron).

Commission de la production industrielle et de l'énergie.

Séances du mercredi 24 octobre 1956.

Présents. — MM. Alloin, Bichet (Robert), Coutant (Robert), Deixonne, Delabre, Evrard, Gautier-Chaumet, Goudoux, Larue (Raymond) (Vienne), Letoquart, Martel, Michel, Montel (Eugène) (Haute-Garonne), Paulin, Pinvidic, Ramel, Ribeyre (Paul), Roucaute (Gabriel) (Gard), Ruf, Thibault (Edouard) (Gard), Ulrich.

Excusés. — MM. Brard, Catoire, Charlot.

Commission de la reconstruction, des dommages de guerre et du logement.

Séance du mercredi 24 octobre 1956.

Présents. — MM. Couinaud, Crouzier (Jean), Defrance, Denvers, Desouches, Eudier, Fourvel, Garet (Pierre), Gernez, Grandin, Guitton (Jean) (Loire-Inférieure), Halbout, Hovnanian, Juliard (Georges), Lamarque-Cando, Lenormand (André) (Calvados), Le Strat, Marrane, Nicolas (Lucien) (Vosges), Nisse, Parmentier, Paulin, Pleven (René), Schaff, Thiriet.

Suppléants. — Mlle Marzin (de M. Etienne Fajon), MM. Bourbon (de M. Louis Dupont), Juge (de M. Jourd'hui), Ranoux (de M. Lareppe), Coquel (de M. Midol), Bouloux (de M. Plaisance), Soury (de M. Prot), Méhaignerie (de M. Joseph Ferrand), Guillou (de M. Sauvage), Lux (de M. Tubach), Ramel (de M. Barennes), Cadic (de M. Monin).

Commission des territoires d'outre-mer.

Séance du mercredi 24 octobre 1956.

Présents. — MM. Alduy, Apithy, Barry Diawadou, Bruelle, Cermolacce, Cheikh (Saïd Mohamed), Cordillot, Cuicci, Duprat (Gérard), Hamon (Marcel), Juskiewenski, Liante, Malbrant, Manceau (Robert) (Sarthe), Mbida, Raingeard, Senghor, Tsiranana.

Excusés. — MM. Demarquet, Devinat, Hénault, Ninine, Fourcade.

Suppléants. — MM. Monin (de M. Antier), Harbi Mahamoud (de M. Douala), Dia (de M. Sidi-el-Moktar), Conombo (de M. Buron).

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le jeudi 25 octobre 1956, à dix heures (local de la commission n° 263):

I — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi de M. Penoy (n° 1864) (réglementation de certaines manifestations commerciales, et notamment les braderies et loteries commerciales);

Le projet de loi (n° 2826) (traité de commerce entre la France et la République dominicaine);

Le projet de loi (n° 2831) (arrangement entre la France et la Suisse relatif à l'installation de deux bureaux internationaux pour le contrôle des marchandises);

La proposition de loi (n° 2867) de M. Cayeux (statut professionnel de garagiste motoriste);

La proposition de loi (n° 2884) de M. Mazuez (mode électoral relatif aux chambres de commerce et aux tribunaux de commerce);

Le projet de loi (n° 2865) (droit de douane applicable aux oignons);

Le projet de loi (n° 2908) (droit de douane applicable au coke);

La proposition de loi (n° 2962) de M. Rolland (distribution de la viande).

II. — Nomination de rapporteurs pour avis pour:

La proposition de loi (n° 695) de M. Paquet (aromatisation de la margarine);

Le projet de loi (n° 2781) (simplifications fiscales);

Le projet de loi (n° 2951) (loi de finances).

III. — Examen en deuxième lecture du projet de loi (n° 3026) relatif à la fixation de la date des élections aux chambres de métiers.

IV. — Communication d'une lettre du président de la commission des finances relative à la procédure budgétaire.

V. — Questions diverses.

La commission des finances se réunira le vendredi 26 octobre 1956, à dix heures et éventuellement quinze heures (local de la commission des finances):

Projet de loi de finances pour 1957 (n° 2951). — M. le rapporteur général. — Audition de M. Guy Mollet, président du conseil, et de MM. Paul Ramadier, ministre des affaires économiques et financières; Jean Filippi, secrétaire d'Etat au budget; Jean Masson, secrétaire d'Etat aux affaires économiques.

Annulation de convocation.

La réunion de la commission des affaires étrangères prévue pour le jeudi 25 octobre 1956, à dix heures, est annulée.

Réunions de commissions du jeudi 25 octobre 1956.

Commission des affaires économiques, à dix heures. — Local n° 263.

Commission de l'agriculture, à neuf heures trente. — Local n° 232.

Commission de la défense nationale, à dix heures. — Local n° 213.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique, à dix heures. — Local n° 250.

Commission des moyens de communication et du tourisme, à dix heures. — Local n° 211.

Commission des pensions, à dix heures trente. — Local n° 266.

Commission de la reconstruction, des dommages de guerre et du logement, à neuf heures trente. — Local n° 208.

Commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions, à neuf heures trente. — Local n° 219.

Commission de comptabilité, à onze heures. — Local n° 221.

Sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la défense nationale, à seize heures. — Local de la commission des finances.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Ordre du jour du jeudi 25 octobre 1956.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion des conclusions du rapport de la commission chargée d'examiner une communication de M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, chargé de la justice, faisant connaître qu'un membre du Conseil de la République a été déclaré en état de faillite. (N°s 531 et 692, session de 1955-1956. — M. Le Basser, rapporteur.)

2. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 17 de la loi n° 46-2151 du 5 octobre 1946, modifiée, relative aux élections des membres de l'Assemblée nationale. (N°s 578, session de 1955-1956, et 33, session de 1956-1957. — M. Marcilhacy, rapporteur de la commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions.)

3. — Discussion de la question orale suivante:

M. Michel Yver demande à M. le président du conseil s'il est exact: 1° que le Gouvernement puisse envisager de souscrire à une autorisation accordée à l'Allemagne par les alliés lui permettant, en violation des accords de Paris, la possession d'armes atomiques, et 2° que le Gouvernement allemand ait autorisé les anciens S. S. à faire partie de la future armée allemande. (*Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.*)

4. — Discussion de la question orale avec débat suivante:

M. Edgard Pisani demande à M. le ministre des affaires économiques et financières de bien vouloir lui préciser: 1° quelles raisons justifient les mesures qui sont venues, pendant l'été, restreindre l'aide à la construction; 2° quelles conséquences il est permis d'attendre de ces mesures sur le volume de la construction et sur l'économie générale; et de lui préciser, en outre, s'il entend donner à ces mesures un caractère provisoire ou définitif.

5. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, ayant pour objet, dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer, la protection des monuments naturels, des sites et des monuments de caractère historique, scientifique, artistique ou pittoresque, le classement des objets historiques, scientifiques ou ethnographiques et la réglementation des fouilles. (N°s 635, session de 1955-1956, et 10, session de 1956-1957. — M. Florisson, rapporteur de la commission de la France d'outre-mer.)

6. — Discussion de la proposition de résolution de M. Arouna N'Joya et des membres du groupe socialiste et apparentés tendant à inviter le Gouvernement à organiser et encourager l'art indigène au Cameroun, en vue de sauver et de remettre en honneur les traditions artistiques de ce territoire. (N°s 619, session de 1955-1956, et 30, session de 1956-1957. — M. Arouna N'Joya, rapporteur de la commission de la France d'outre-mer.)

Documents mis en distribution le jeudi 25 octobre 1956.

N° 29. — Rapport de M. Arouna N'Joya sur la proposition de résolution de M. de Menditte tendant à inviter le Gouvernement à favoriser la pratique des « parrainages » entre collectivités de la métropole et collectivités d'outre-mer.

N° 30 (*rectifié*). — Rapport de M. Arouna N'Joya sur sa proposition de résolution concernant l'art indigène au Cameroun.

N° 32. — Rapport supplémentaire de M. de Menditte sur sa proposition de loi tendant à étendre aux amers et aux phares les dispositions de la loi sur la détermination et la protection des champs de vue des postes électro-sémaphoriques.

N° 33. — Rapport de M. Marcilhacy sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 17 de la loi relative aux élections des membres de l'Assemblée nationale.

Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.

Séance du mercredi 24 octobre 1956.

Présents. — MM. Blondelle, Bouquerel, Charles Durand, Jacques Gadoin, Marcel Lemaire, Marignan, Méric, Naveau, Repiquet, Rochereau, Seguin, Sempé, Ulrici, François Valentin, de Villoutreys.

Suppléants. — M. Brousse, Mme Cardot, M. Cordier.

Excusés. — MM. d'Argenlieu, Charlet, Clerc, Patenôtre, Verneuil.

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 24 octobre 1956.

Présents. — MM. Georges Boulanger, Jean Doussot, Driant, Durieux, Bénigne Fournier, Hoeffel, Edmond Jollit, Mathey, Naveau, Jules Pinsard, de Pontbriand, Restat, Suran.

Excusés. — MM. de Bardonnèche, Brégégère, Brettes, Houdet, Jean Lacaze, Monsarrat, Primet, Pascaud, de Raincourt.

Suppléants. — MM. Aguesse, Cordier, Cuif, Marignan, Perdereau, Repiquet, Vandaèle.

Commission des finances.

Séance du mercredi 24 octobre 1956.

Présents. — MM. Armengaud, Jean Berthoin, Bousch, Chapalain, Coudé du Foresto, Courrière, Longuet, de Montalembert, Pauly, Pellenc, Georges Portmann, Alex Roubert, Jean-Louis Tinaud, Maurice Walker.

Excusé. — M. Fillon.

Suppléants. — MM. Brousse, Cerneau, Paul Chevallier, Mme Dervaux, M. Monichon, Mlle Rapuzzi.

Commission de la France d'outre-mer.

Séance du mercredi 24 octobre 1956.

Présents. — MM. Cerneau, Léon David, Durand-Réville, Mahamane Haïdara, Longuet, Motais de Narbonne, Arouna N'Joya, Razac, François Schleiter.

Excusés. — MM. Boisrond, Jules Castellani, Chamaulte, Courroy, Josse, de Lachomette, M'Bodge, Plait, Quenum-Possy-Berry, Raymond Susset, Symphor.

Suppléants. — MM. Haïdara Mahamane, Hassan Gouled, Zafimahova.

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.

Séance du mercredi 24 octobre 1956.

Présents. — MM. Biatarana, Jean Geoffroy, de La Gontrie, Marcilhacy, Marcel Molle, Namy, Péridier, Georges Pernot, Edgar Tailhades, Henry Torrès.

Suppléants. — MM. Carcassonne, Debû-Bridel, Lodéon.

Assistaient, en outre, à la séance. — MM. Bousch, Brizard, Cornu, Léo Hamon, Lamousse.

Excusés. — MM. Gaston Charlet, Delalande, Jozeau-Marigné, Kalb, Schwartz.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

Séance du mercredi 24 octobre 1956.

Présents. — MM. Louis André, Cuif, Driant, Yves Jaouen, Jozeau-Marigné, Perrot-Migeon, Edgard Pisani, Plazanet, Mlle Rapuzzi, Mme Thome-Patenôtre, MM. Voyant, Zussy.

Excusé. — M. René Caillaud.

Suppléants. — MM. Beaujannot, Bousch.

Commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions.

Séance du mercredi 24 octobre 1956.

Présents. — MM. Henri Cordier, Laburthe, Liot, Marcilhacy, Monichon, de Montalembert, François Valentin.

Excusés. — MM. Michel Debré, Yvon Delbos, Nayrou, Joseph Raybaud, Riviérez, Rochereau.

Suppléants. — MM. Le Basser, Georges Maurice, Edgard Pisani.

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mercredi 24 octobre 1956.

Présents. — MM. Abel-Durand, Beaujannot, Boudinot, Marcel Boulangé, Dassaud, Mmes Marcelle Devaud, Girault, MM. Menu, Montpied, Ramampy, François Ruin, Tharradin.

Excusés. — MM. Bénigne Fournier, Méric, Minvielle.

Suppléant. — M. Walker.

Convocation de commission.

La commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale se réunira le jeudi 25 octobre 1956, à neuf heures trente (local n° 202):

Suite de l'examen des amendements au projet de loi (n° 422, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée nationale, sur la propriété littéraire et artistique (rapport n° 11, session 1956-1957 de M. Peridier).

Convocation de sous-commission.

La sous-commission chargée de suivre et de contrôler l'emploi des crédits de la défense nationale se réunira le mardi 30 octobre 1956, à onze heures (local P 9):

Audition de M. le ministre de la défense nationale et des forces armées sur l'évolution des effectifs et de la situation militaire en Afrique du Nord et en Méditerranée.

Réunions de commissions du jeudi 25 octobre 1956.

Commission des boissons, local n° 214. — Onze heures.

Commission de la défense nationale, local n° 221. — Dix heures trente.

Justice, local n° 202. — Neuf heures trente.

Moyens de communication, local n° 201. — Dix heures.

Production industrielle, local n° 274. — Dix heures.

INFORMATIONS
RELATIVES
A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du jeudi 25 octobre 1956.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la proposition de M. Laurin tendant à inviter le Gouvernement à créer un secrétariat général au ministère de la France d'outre-mer pour assurer dans le domaine économique et social une meilleure continuité de l'action gouvernementale dans les territoires d'outre-mer. (N°s 264 et 376, session 1955-1956. — M. Habib-Deloncle, rapporteur, et n° 20, session 1956-1957. Avis de la commission de politique générale. — M. Laurin, rapporteur.)

2. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le rapport de loi autorisant le Président de la République à ratifier la convention sur la nationalité conclue entre la France et l'Etat du Vietnam. (N°s 266 et 380, session 1955-1956. — M. Habib-Deloncle, rapporteur, et n° 30, session 1956-1957. Avis de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales. — M. Boisdon, rapporteur.)

3. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier les accords judiciaires conclus en 1953 et 1954 avec les Etats associés du Cambodge, du Laos et du Vietnam. (N°s 374 et 379, session 1955-1956. — M. Baudouin, rapporteur, et n° 29, session 1956-1957. Avis de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales. — M. Boisdon, rapporteur.)

4. — Discussion: *a*) de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi portant réforme pour l'Algérie du régime des tutelles et de l'absence en droit musulman; *b*) de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de Mme Francine Lefebvre, député, portant réforme pour l'Algérie du régime des tutelles et de l'absence en droit musulman. (N°s 282 et 325, session 1955-1956, et n° 26, session 1956-1957. — M. Lakhdari, rapporteur.)

5. — Suite de la discussion de la proposition de Mme Lefaucheux et M. Hazoumé tendant à demander au Gouvernement de déposer un projet de loi prévoyant en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Togo et au Cameroun, pour les mères restées veuves certains droits de tutelle ou de garde sur leurs enfants mineurs. (N°s 197 et 278, session 1955-1956, et n° 27, session 1956-1957. — M. Boisdon, rapporteur, et n° 290, session 1955-1956. Avis de la commission des affaires sociales. — Mme Malroux, rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de MM. de Gouyon, Bazé, Castex, Jean Guiter, Laurent-Eynac, Legentilhomme, Letourneau, Raphaël-Leygues, Reyt, Gabriel Schleiter, tendant à inviter le Gouvernement à choisir d'urgence un prototype d'avion militaire spécialement adapté à l'outre-mer et à en passer commande. (N°s 12 et 24, session 1956-1957. — M. Reyt, rapporteur.)

7. — Discussion de la proposition de MM. de Gouyon, Jean Guiter, Lakhdari, Legentilhomme, Letourneau, Mme Emilienne Moreau, MM. Reyt et Gabriel Schleiter, tendant à inviter le Gouvernement à promouvoir effectivement, à l'usage des officiers métropolitains qui se destinent à l'outre-mer, un enseignement préparatoire propre à les familiariser avec le milieu humain où ils seront appelés à servir. (N°s 13 et 25, session 1956-1957. — Mme Emilienne Moreau, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le 25 octobre 1956.

N° 23 (1). — Demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (A. N. n° 2780) autorisant le Président de la République à ratifier le traité de cession des Etablissements français de Pondichéry, Karikal, Mahé et Yanaon, signé à la Nouvelle-Delhi le 28 mai 1956 (renvoyée à la commission des relations extérieures).

N° 26 (1). — Rapport par M. Lakhdari, au nom de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales, sur: 1° la demande d'avis (n° 282, session 1955-1956), transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi portant réforme pour l'Algérie du régime des tutelles et de l'absence en droit musulman; 2° la demande d'avis (n° 325, session 1955-1956), transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de Mme Francine Lefebvre, député, portant réforme pour l'Algérie du régime des tutelles et de l'absence en droit musulman.

N° 27 (1). — Rapport supplémentaire par M. Boisdon, au nom de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales, sur la proposition (n° 197, session 1955-1956) de Mme Lefaucheux et M. Hazoumé tendant à demander au Gouvernement de déposer un projet de loi prévoyant en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Togo et au Cameroun, pour les mères restées veuves, certains droits de tutelle ou de garde sur leurs enfants mineurs.

N° 29. — Avis par M. Boisdon, au nom de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales, sur la demande d'avis (n° 374, session 1955-1956), transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (A. N. n° 2179) autorisant le Président de la République à ratifier les accords judiciaires conclus en 1953 et 1954 avec les Etats associés du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam.

N° 30. — Avis par M. Boisdon, au nom de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales, sur la demande d'avis (n° 266, session 1955-1956), transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (A. N. n° 1479) autorisant le Président de la République à ratifier la convention sur la nationalité conclue entre la France et l'Etat du Viet-Nam.

NOTA. — (1) Ces documents ont été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le mercredi 24 octobre 1956.

Affaires financières.

Séance du mercredi 24 octobre 1956.

Présents: MM. Antonini, Bernier, Cornet, Delmas, Dumas, Frédet, Mme Lefaucheux, MM. Léger, Lounda, Peretti, Schleiter. *Suppléants:* M. Antonini de M. Avinin, M. Bernier de M. Ya Doumbia, M. Cornet de M. Gay, M. Delmas de M. Chiarasini, M. Dumas de M. Letourneau.

Affaires sociales.

Séance du mercredi 24 octobre 1956.

Présents: MM. Bégarra, Begat, Bernier, Boiteau, Burkhardt, Deroux, Dumas, Mme Eboué-Tell, MM. Frédet, La Gravière, Mlle Le Ber, Mme Malroux, MM. Mayaki, Saar Ibrahima, Sicé, Thomas. *Suppléants:* M. Bégarra de M. Guirandou N'Diaye, M. Boiteau de M. Thévenin, M. Burkhardt de M. Bentounès, Mme Eboué-Tell de M. Dubois, Mme Malroux de M. Courtois, M. Randretsa de M. Sylla, M. le général Sicé de M. Theetten.

Défense de l'Union française.

Séance du mercredi 24 octobre 1956

Présents: MM. Bazé (William), Castex, Georget, de Gouyon, Guiter (Jean), Laurent-Eynac, Legentilhomme, Letourneau, Lévy (Roger), Mme Emilienne Moreau, MM. Moullec, Raphaël-Leygues, Reyt, Schleiter, Schneider, Signoret. *Suppléants:* M. Georget de M. Rencurel, M. Morel de M. Aubert, M. Jean Guiter de M. Jean-Bertrand Audu, M. William Bazé de M. Fleury, M. Jacobson de M. Max André, M. Roger Lévy de M. Reverbori, Mme Emilienne Moreau de M. Vivier, M. Reyt de M. Berthé.

Assistait en outre à la séance: M. Paul Anxionnaz, secrétaire d'Etat aux forces armées (marine).

Plan, équipement et communications.

Séance du mercredi 24 octobre 1956.

Présents: MM. Bernier, Castex, Dède, Deroux, Jacobson, Lhuillier, Olléon. *Suppléants:* M. Bernier de M. Duval, M. Castex de M. Monnet, M. Dède de M. Isautier, M. Deroux de M. Rogué, M. Jacobson de M. Iba Zizen, M. Lhuillier de M. Dusseaulx, M. Olléon de M. Marquet, M. Polycarpe de M. Guillabert.

Excusés: MM. Bangoura, Fleury, Mme la princesse Yukanthor, MM. Charlier, Junillon

Politique générale.

Séance du mercredi 24 octobre 1956.

Présents: MM. Barbé, Baudouin, Boisdon, Bougenot, Charles-Cros, Coulibaly, Delmas, Guirandou N'Diaye, Hazoumé, Laurin, Mme Lefaucheux, MM. Mitterrand, Rencurel. *Suppléants:* MM. Guiter de M. Chiarasini, M. Lebrun Kéris de M. Max André.

Assistaient en outre à la séance: MM. Kosczlusko-Morizet, directeur du cabinet du ministre délégué; Jean Debay, conseiller technique, Usher, attaché de cabinet, de Louvencourt, secrétaire général du B. I. A., Junillon, président de la commission de la législation, des affaires administratives et domaniales, Jacobson, président de la commission du plan, Antonini, président de la commission des affaires financières, Dusseaux, président de la commission des affaires économiques, Mme Emilienne Moreau, rapporteur pour avis de la commission de la défense, MM. Dardelle, rapporteur pour avis de la commission des relations extérieures, Cornet, rapporteur pour avis de la commission des affaires financières.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des affaires sociales.

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION

Avis de concours pour le recrutement de trois rédacteurs au centre hospitalier de Montluçon (Allier).

Un concours sur épreuves pour le recrutement de trois rédacteurs aura lieu le 10 janvier 1957 au centre hospitalier de Montluçon (Allier).

Peuvent faire acte de candidature les personnes titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire, du brevet supérieur, d'un brevet d'officier de l'armée active de terre, de mer ou de l'air, du certificat de capacité en droit ou d'un diplôme équivalent, ainsi que les agents ne possédant pas ces diplômes mais comptant au moins trois ans de services effectifs en qualité de secrétaire d'administration hospitalière ou de commis dans un établissement public d'hospitalisation, de soins ou de cure.

Les candidats devront avoir eu vingt et un ans au moins et trente ans au plus au 1er janvier 1957. Toutefois, cette limite d'âge est reculée d'un temps égal à la durée des services antérieurs civils ou militaires ouvrant des droits à la retraite, sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 162 du décret du 29 juillet 1939 (enfants à charge).

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 10 décembre 1956 à la direction départementale de la population et de l'aide sociale de l'Allier, 20, rue Voltaire, à Moulins, qui adressera à toute personne qui en fera la demande le programme des épreuves et la liste des pièces à fournir par les candidats.

Avis de concours pour le recrutement d'un rédacteur à l'hôpital-hospice de Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise).

Un concours sur épreuves pour le recrutement d'un rédacteur aura lieu les 8 et 9 janvier 1957 à l'hôpital-hospice de Villeneuve-Saint-Georges.

Peuvent faire acte de candidature les personnes de nationalité française, titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire, du brevet supérieur, d'un brevet d'officier de l'armée active de terre, de mer ou de l'air, du certificat de capacité en droit ou d'un diplôme équivalent, ainsi que les agents ne possédant pas ces diplômes mais comptant au moins trois ans de services effectifs en qualité de secrétaire d'administration hospitalière ou de commis dans un établissement public d'hospitalisation, de soins ou de cure.

Les candidats devront avoir eu vingt et un ans au moins et trente ans au plus au 1er janvier 1957. Toutefois, cette limite d'âge sera reculée d'un temps égal à la durée des services antérieurs civils et militaires ouvrant des droits à la retraite, sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 162 du 29 juillet 1939.

Les dossiers de candidature devront parvenir avant le 9 décembre 1956 à la direction de l'hôpital-hospice de Villeneuve-Saint-Georges, qui adressera tous renseignements complémentaires (nature des épreuves, programme du concours et constitution des dossiers) aux personnes qui en feront la demande.

Ministère des affaires économiques et financières.

Avis aux exportateurs de peaux brutes d'équidés à destination des Etats-Unis d'Amérique.

Les exportateurs sont informés de l'ouverture d'un nouveau contingent de 500 tonnes (poids salé) de peaux brutes entières d'équidés à destination des Etats-Unis d'Amérique au titre de l'année 1956.

Les demandes d'autorisation d'exportation, établies en cinq exemplaires sur formule 02, seront valablement reçues par l'office des changes (1e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), au plus tôt deux jours francs après la date de parution au *Journal officiel* du présent avis.

Elles seront examinées dans les conditions qui ont été préalablement précisées par l'avis aux exportateurs publié au *Journal officiel* du 28 janvier 1956.

Toutefois, le tonnage accordé est limité à 25 tonnes (poids salé) par licence.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de l'Union économique belgo-luxembourgeoise et des territoires belges d'outre-mer.

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 septembre 1956: à la page 8917, 1re colonne, 31e ligne, au lieu de: depuis: « L'entrée en France et le dédouanement des marchandises... », jusqu'à: « Bettignies-Route, à concurrence de 12,5 tonnes » inclusivement, lire:

« L'entrée en France et le dédouanement des marchandises ne pourront s'effectuer que par les bureaux de douane de:

« Feignies-Gare, à concurrence de 11 tonnes.
« Blanc-Misseron-Route, à concurrence de 11 tonnes.
« Paris-Nord, à concurrence de 3 tonnes ».

(Le reste sans changement.)

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance des Pays-Bas.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 septembre 1956: à la page 9237, 1re colonne, 33e ligne, poste 34, graines de betteraves sucrières, au lieu de: « Les demandes de licences devront être établies pour le compte du groupement national des industries sucrières », lire: « Les demandes de licences devront être établies pour le compte du groupement national interprofessionnel des semences, 4e section, 44, rue du Louvre, à Paris, et visées par cet organisme ».

MINISTÈRE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIÈRES

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la trente-huitième tranche de la loterie nationale 1956 a eu lieu à Paris, salle Pleyel, le 24 octobre 1956, à vingt heures trente.

Dans tous les groupes,

les billets dont le numéro se termine par :

7	gagnent.....	2.000 F.
8	—	2.000 F.
38	—	4.000 F.
53	—	4.000 F.
14	—	4.000 F.
53	—	4.000 F.
88	—	4.000 F.
386	—	20.000 F.
290	—	20.000 F.
559	—	20.000 F.
856	—	20.000 F.
6.428	—	50.000 F.
4.261	—	50.000 F.
5.278	—	50.000 F.
4.092	—	50.000 F.
7.744	—	50.000 F.
0.109	—	50.000 F.
7.097	—	100.000 F.
6.392	—	100.000 F.
7.024	—	100.000 F.
6.956	—	100.000 F.

Dans tous les groupes,

les billets portant le numéro :

01.175	gagnent.....	200.000 F.
56.398	—	200.000 F.
46.633	—	200.000 F.
39.998	—	200.000 F.
70.305	—	200.000 F.
67.709	—	200.000 F.
31.493	—	200.000 F.
84.351	—	200.000 F.
15.579	—	200.000 F.
60.046	—	200.000 F.
08.064	—	200.000 F.
40.506	—	200.000 F.
04.491	—	200.000 F.
40.614	—	200.000 F.
64.559	—	200.000 F.
99.114	—	300.000 F.
15.870	—	300.000 F.
67.277	—	300.000 F.
25.342	—	300.000 F.
58.774	—	300.000 F.
96.642	—	600.000 F.
56.994	—	600.000 F.
08.403	—	600.000 F.
77.385	—	600.000 F.
84.253	—	600.000 F.
48.843	—	1.000.000 F.
94.689	—	1.000.000 F.
92.061	—	1.000.000 F.
14.868	—	1.000.000 F.
02.788	—	1.000.000 F.

Le billet portant le numéro :

85.625	gagne 5.000.000 F dans le groupe **1**	et	500.000 F dans les groupes	**2, 3, 4, 5, 6.**
16.550	gagne 10.000.000 F dans le groupe **4**	et	1.000.000 F dans les groupes	**1, 2, 3, 5, 6.**
78.044	gagne 15.000.000 F dans le groupe **3**	et	1.500.000 F dans les groupes	**1, 2, 4, 5, 6.**
29.548	gagne 40.000.000 F dans le groupe **5**	et	4.000.000 F dans les groupes	**1, 2, 3, 4, 6.**

Le prochain tirage aura lieu le 31 octobre 1956, à Paris, au palais de Chaillot.

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PUBLICATION DES RECETTES

I. — Evaluation des recettes de la quarantième semaine (du 29 septembre au 5 octobre 1956). (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	1956 — Recettes évaluées	1955 — Recettes comptables	DIFFERENCE EN FAVEUR DE 1956		DIFFERENCE EN FAVEUR DE 1955	
			En valeur absolue	Pourcentage	En valeur absolue	Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7
Voyageurs	2.421.810	2.230.216	191.594	8,6	»	»
Bagages	63.250	56.392	6.858	12,2	»	»
Colis dont le poids ne dépasse pas 50 kg.	402.360	348.346	54.014	15,5	»	»
Marchandises (détail et wagons)	5.991.030	5.512.677	478.353	8,7	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	8.878.450	8.147.631	730.819	9,0	»	»

II. — Evaluation des recettes au 5 octobre 1956.

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du 1er janvier au 31 août 1956	RECETTES évaluées 1er septembre au 5 octobre 1956	TOTAL des recettes du 1er janvier au 5 octobre 1956	RECETTES comptables du 1er janvier au 5 octobre 1955	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1956		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1955	
					En valeur absolue	Pourcentage	En valeur absolue	Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Voyageurs	86.002.857	13.213.140	99.215.997	94.320.960	4.895.037	5,2	»	»
Bagages	1.433.399	322.330	1.755.729	1.758.313	»	»	2.584	0,1
Colis dont le poids ne dépasse pas 50 kg.	10.906.553	1.849.280	12.755.833	11.857.328	898.505	7,6	»	»
Marchandises (détail et wagons)	187.801.281	28.521.830	216.323.111	202.792.786	13.530.325	6,7	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	286.144.090	43.906.580	330.050.670	310.729.387	19.321.283	6,2	»	»

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels:* JEAN-PAUL MARTIN

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 24 octobre 1956.		Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 24 octobre 1956.	
349 95	Etats-Unis	1 $ U.S.A.	350 .. (1)	.... ..	.... ..	349 95	.... ..	4918 ..	Norvège	100 c. n	4900 ..	4863 50	4937 ..	4919 ..	4918 ..
359 15	Canada	1 $ Can.	.... ..	.... ..	.... ..	359 30	.... ..	9248 ..	Pays-Bas	100 fl.	9210 52	9141 60	9279 80	9248 ..	9246 50
162 70	Côte Fse Somalis	100 F Djib	164 0727	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..	6788 50	Suède	100 c. s.	6765 625	6715 ..	6816 50	6786 50	.... ..
2797 ..	Mexique	100 pes.	2800 ..	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..	8032 ..	Suisse	100 f. s	8003 98	7944 ..	8064 ..	8033 ..	8031 50
8296 ..	Allemagne occid.	100 D Mk	8333 33	8271 ..	8396 ..	8396 ..	.... ..	1336 25	Autriche	100 sch.	1346 15	1336 05	1356 25	1336 25	.... ..
702 15	Belgique	100 F b.	700 ..	694 75	705 25	702 40	702 30	1009 ..	Egypte	1 liv. ég.	1005 04	997 ..	1013 ..	1009 ..	.... ..
5083 50	Danemark	100 c. d	5067 22	5029 25	5105 25	5082 ..	5081 50	1226 ..	Portugal	100 esc.	1217 39	1208 25	1226 50	1226 50	.... ..
983 60	Gde-Bretagne	1 liv. st.	980 ..	972 65	987 35	983 50	983 30	4897 50	Tchécoslovaquie.	100 kcs	4861 11	4824 50	4897 50	4897 50	.... ..
56 03	Italie	100 lire	56 008	55 59	56 43	56 045	56 03	117 40	Yougoslavie	100 din	116 666	115 70	117 60	.... ..	.... ..

Zone C. F. A.	100 F C. F. A.	200	Etats associés du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam — 100 piastres
Zone C. F. P.	100 F C. F. P.	550	1000

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris,
ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

SOCIETE IMMOBILIERE KLEBER-LAURISTON

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6.500.000 F
SIÈGE SOCIAL : 36, AVENUE KLÉBER, PARIS (16e)
R. C. : Seine n° 237011 B.

Obligations de 1.000 F 5 0/0 1929.

Vingt-septième amortissement du 15 novembre 1956.

LISTE NUMERIQUE

1° Des séries comprenant les 1.051 obligations sorties au tirage du 16 octobre 1956, formant avec les obligations rachetées en Bourse la quantité de titres à amortir le 15 novembre 1956 ;

2° Des séries sorties aux tirages précédents parmi lesquelles il reste des titres à présenter au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
291 à 300	56	4.841 à 4.850	56
411 à 420	54	4.981 à 4.990	56
611 à 620	56	5.131 à 5.140	56
711 à 720	56	5.231 à 5.240	56
761 à 770	56	5.261 à 5.270	56
781 à 790	55	5.291 à 5.300	55
821 à 830	55	5.301 à 5.310	56
861 à 870	56	5.341 à 5.350	56
931	56	5.491 à 5.500	45
991 à 1.000	55	5.551 à 5.560	56
1.241 à 1.250	55	5.581 à 5.590	55
1.481 à 1.490	56	5.811 à 5.820	54
1.791 à 1.800	55	5.931 à 5.940	56
2.091 à 2.100	55	5.941 à 5.950	56
2.101 à 2.110	56	6.021 à 6.030	56
2.321 à 2.330	55	6.071 à 6.080	55
2.351 à 2.360	56	6.311 à 6.320	56
2.461 à 2.470	56	6.331 à 6.340	54
2.521 à 2.530	56	6.341 à 6.350	55
2.611 à 2.620	56	6.461 à 6.470	56
2.711 à 2.720	56	6.481 à 6.490	56
2.781 à 2.790	56	6.611 à 6.620	55
2.801 à 2.810	54	6.641 à 6.650	54
3.031 à 3.040	54	6.691 à 6.700	55
3.091 à 3.100	55	6.701 à 6.710	55
3.121 à 3.130	56	6.831 à 6.840	55
3.291 à 3.300	56	6.851 à 6.860	56
3.321 à 3.330	55	6.881 à 6.890	55
3.741 à 3.750	56	6.911 à 6.920	56
3.861 à 3.870	56	6.951 à 6.960	56
3.901 à 3.910	55	7.051 à 7.060	56
3.931 à 3.940	54	7.081 à 7.090	54
3.941 à 3.950	56	7.151 à 7.160	56
4.001 à 4.010	55	7.161 à 7.170	56
4.081 à 4.090	56	7.211 à 7.220	56
4.111 à 4.120	56	7.221 à 7.230	48
4.171 à 4.180	56	7.261 à 7.270	55
4.221 à 4.230	56	7.371 à 7.380	56
4.231 à 4.240	56	7.401 à 7.410	56
4.341 à 4.350	55	7.411 à 7.420	55
4.361 à 4.370	56	7.441 à 7.450	54
4.371 à 4.380	56	7.511 à 7.520	55
4.481 à 4.490	55	7.891 à 7.900	56
4.531 à 4.540	56	8.031 à 8.040	54
4.691 à 4.700	56	8.301 à 8.310	56
4.771 à 4.780	56	8.491 à 8.500	55
4.781 à 4.790	56	8.591 à 8.600	54
4.821 à 4.830	56	8.621 à 8.630	55

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
8.651 à 8.660	55	15.021 à 15.030	56
8.781 à 8.790	56	15.121 à 15.130	56
8.791 à 8.800	56	15.331 à 15.340	56
8.831 à 8.840	56	15.381 à 15.390	56
8.841 à 8.850	56	15.401 à 15.410	56
9.241 à 9.250	55	15.451 à 15.460	55
9.331 à 9.340	56	15.781 à 15.790	55
9.351 à 9.360	56	16.061 à 16.070	54
9.411 à 9.420	55	16.071 à 16.080	55
9.651 à 9.660	55	16.121 à 16.130	54
9.661 à 9.670	54	16.231 à 16.240	56
9.711 à 9.720	54	16.251 à 16.260	45
9.751 à 9.760	55	16.291 à 16.300	55
9.831 à 9.840	55	16.501 à 16.510	56
9.841 à 9.850	55	16.541 à 16.550	54
9.871 à 9.880	55	16.691 à 16.700	56
9.941 à 9.950	55	16.731 à 16.740	56
10.001 à 10.010	56	16.751 à 16.760	55
10.051 à 10.060	56	16.781 à 16.790	55
10.061 à 10.070	55	16.791 à 16.800	55
10.161 à 10.170	54	16.821 à 16.830	56
10.201 à 10.210	56	16.861 à 16.870	56
10.361 à 10.370	56	17.291 à 17.300	55
10.521 à 10.530	56	17.431 à 17.440	56
10.691 à 10.700	55	17.491 à 17.500	55
10.851 à 10.860	55	17.631 à 17.640	56
11.051 à 11.060	56	17.651 à 17.660	56
11.091 à 11.100	56	17.751 à 17.760	56
11.361 à 11.370	56	17.831 à 17.840	54
11.581 à 11.590	54	17.931 à 17.940	56
11.621 à 11.630	55	17.941 à 17.950	55
11.781 à 11.790	55	18.201 à 18.210	54
11.851 à 11.860	55	18.261 à 18.270	56
11.861 à 11.870	55	18.271 à 18.280	54
11.881 à 11.890	56	18.331 à 18.340	55
11.901 à 11.910	56	18.421 à 18.430	55
11.941 à 11.950	55	18.441 à 18.450	55
12.251 à 12.260	56	18.471 à 18.480	56
12.311 à 12.320	56	18.481 à 18.490	56
12.391 à 12.400	56	18.571 à 18.580	55
12.581 à 12.590	56	18.611 à 18.620	54
12.781 à 12.790	56	18.661 à 18.670	55
12.791 à 12.800	55	18.941 à 18.950	56
12.901 à 12.910	56	19.461 à 19.470	55
12.951 à 12.960	56	19.481 à 19.490	55
13.121 à 13.130	56	19.501 à 19.510	56
13.151 à 13.160	56	19.511 à 19.520	55
13.251 à 13.260	55	19.731 à 19.740	55
13.311 à 13.320	55	19.761 à 19.770	55
13.331 à 13.340	55	19.811 à 19.820	56
13.341 à 13.350	55	19.821 à 19.830	56
13.531 à 13.540	47	19.961 à 19.970	56
13.541 à 13.550	46	20.041 à 20.050	56
13.601 à 13.610	54	20.091 à 20.100	56
13.631 à 13.640	55	20.111 à 20.120	55
13.651 à 13.660	56	20.221 à 20.230	54
13.701 à 13.710	54	20.281 à 20.290	56
13.731 à 13.740	54	20.311 à 20.320	55
13.771 à 13.780	56	20.321 à 20.330	56
13.811 à 13.820	46	20.451 à 20.460	56
13.901 à 13.910	55	20.471 à 20.480	56
13.921 à 13.930	55	20.521 à 20.530	56
13.941 à 13.950	54	20.641 à 20.650	56
14.261 à 14.270	55	20.781 à 20.790	55
14.331 à 14.340	55	20.791 à 20.800	55
14.451 à 14.460	56	20.801 à 20.810	56
14.491 à 14.500	56	20.821 à 20.830	55
14.531 à 14.540	55	20.831 à 20.840	55
14.591 à 14.600	55	20.861 à 20.870	56
14.631 à 14.640	56	20.891 à 20.900	54
14.741 à 14.750	56	21.011 à 21.020	56
14.921 à 14.930	54	21.021 à 21.030	55
14.981 à 14.990	56	21.091 à 21.100	56

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
21.151 à 21.160	55	29.531 à 29.540	56
21.271 à 21.280	56	29.701 à 29.710	55
21.361 à 21.370	54	29.731 à 29.740	55
21.511 à 21.520	55	29.741 à 29.750	55
21.561 à 21:570	56	29.781 à 29.790	56
21.581 à 21.590	56	29.791 à 29.800	56
21.701 à 21.710	56	29.801 à 29.810	55
21.731 à 21.740	55	29.821 à 29.830	55
21.781 à 21.790	56	29.931 à 29.940	56
21.801 à 21.810	55	30.001 à 30.010	55
21.841 à 21.850	56	30.051 à 30.060	55
21.851 à 21.860	56	30.061 à 30.070	55
21.961 à 21.970	55	30.081 à 30.090	55
22.081 à 22.090	56	30.931 à 30.940	56
22.111 à 22.120	56	31.041 à 31.050	55
22.161 à 22.170	55	31.051 à 31.060	56
22.181 à 22.190	56	31.061 à 31.070	56
22.301 à 22.310	56	31.121 à 31.130	54
22.391 à 22.400	55	31.281 à 31.290	54
22.481 à 22.490	56	31.561 à 31.570	55
22.531 à 22.540	56	31.571 à 31.580	56
22.581 à 22.590	55	31.591 à 31.600	54
22.641 à 22.650	55	31.601 à 31.610	55
22.661 à 22.670	56	31.731 à 31.740	55
22.741 à 22.750	55	31.761 à 31.770	54
22.751 à 22.760	54	31.831 à 31.840	55
23.181 à 23.190	56	31.871 à 31.880	55
23.321 à 23.330	55	31.911 à 31.920	54
23.411 à 23.420	56	31.931 à 31.940	54
23.651 à 23.660	56	31.961 à 31.970	56
23.731 à 23.740	56	31.991 à 32.000	54
23.761 à 23.770	56	32.001 à 32.010	56
23.771 à 23.780	45	32.071 à 32.080	56
23.931 à 23.940	54	32.161 à 32.170	56
23.941 à 23.950	55	32.331 à 32.340	55
23.961 à 23.970	56	32.451 à 32.460	55
23.991 à 24.000	55	32.541 à 32.550	54
24.021 à 24.030	54	32.641 à 32.650	56
24.281 à 24.290	56	32.661 à 32.670	56
24.301 à 24.310	56	32.681 à 32.690	54
24.321 à 24.330	56	32.721 à 32.730	56
24.401 à 24.410	56	32.871 à 32.880	55
24.531 à 24.540	55	33.071 à 33.080	54
24.571 à 24.580	56	33.081 à 33.090	55
24.731 à 24.740	56	33.281 à 33.290	56
24.911 à 24.920	56	33.501 à 33.510	56
24.931 à 24.940	56	33.561 à 33.570	56
25.001 à 25.010	56	33.801 à 33.810	56
25.061 à 25.070	56	33.871 à 33.880	56
25.111 à 25.120	55	34.191 à 34.200	56
25.281 à 25.290	56	34.331 à 34.340	54
25.651 à 25.660	47	34.371 à 34.380	56
25.751 à 25.760	55	34.381 à 34.390	56
25.831 à 25.840	55	34.441 à 34.450	55
25.911 à 25.920	56	34.501 à 34.510	56
25.941 à 25.950	56	34.511 à 34.520	55
26.011 à 26.020	56	34.591 à 34.600	56
26.041 à 26.050	55	34.631 à 34.640	54
26.061 à 26.070	56	34.641 à 34.650	54
26.101 à 26.110	56	34.671 à 34.680	56
26.111 à 26.120	56	34.751 à 34.760	56
26.191 à 26.200	54	34.871 à 34.880	54
26.301 à 26.310	56	35.011 à 35.020	54
26.341 à 26.350	56	35.021 à 35.030	55
26.441 à 26.450	54	35.071 à 35.080	54
26.621 à 26.630	55	35.201 à 35.210	55
26.861 à 26.870	54	35.361 à 35.370	56
26.871 à 26.880	55	35.411 à 35.420	56
26.951 à 26.960	55	35.561 à 35.570	54
26.971 à 26.980	55	35.621 à 35.630	54
27.071 à 27.080	56	35.691 à 35.700	56
27.162 à 27.170	55	35.721 à 35.730	56
27.221 à 27.230	54	35.821 à 35.830	56
27.251 à 27.260	56	35.861 à 35.870	54
27.381 à 27.390	56	35.921 à 35.930	55
27.411 à 27.420	56	35.941 à 35.950	56
27.641 à 27.650	55	36.051 à 36.060	55
27.781 à 27.790	55	36.121 à 36.130	56
27.871 à 27.880	55	36.161 à 36.170	56
28.231 à 28.240	56	36.221 à 36.230	55
28.281 à 28.290	55	36.291 à 36.300	56
28.311 à 28.320	56	36.461 à 36.470	56
28.351 à 28.360	55	36.571 à 36.580	56
28.361 à 28.370	56	36.681 à 36.690	55
28.721 à 28.730	56	36.691 à 36.700	55
29.081 à 29.090	55	36.761 à 36.770	47
29.091 à 29.100	56	36.811 à 36.820	56
29.171 à 29.180	55	36.821 à 36.830	55
29.221 à 29.230	56	36.871 à 36.880	55
29.351 à 29.360	56	36.891 à 36.900	55
29.401 à 29.410	55	36.981 à 36.990	55
29.461 à 29.470	54		

N. B. — Dans la série 931 à 940, seul le n° 931 est sorti à ce tirage.

SOCIETE RATEAU

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.212.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 40, RUE DU COLISÉE, A PARIS (8e)

DIRECTION GÉNÉRALE, SERVICES COMMERCIAUX ET ADMINISTRATIFS, USINES PRINCIPALES :

141, RUE RATEAU, A LA COURNEUVE (SEINE)

Amortissement d'obligations 4 1/4 0/0 1946.

Dans les conditions stipulées lors de l'émission, la Société Rateau a procédé par voie de rachats en Bourse à l'amortissement de 258 obligations 4 1/4 0/0 1946.

Ce chiffre dépassant l'annuité minimum d'amortissement au 1er novembre 1956, il ne sera pas, en conséquence, procédé à un tirage au sort en octobre 1956.

Les amortissements précédents ayant été effectués également par voie de rachats en Bourse, il n'existe pas de numéros à rembourser.

Compagnie pour la Fabrication des Compteurs et Matériel d'Usines à Gaz

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.103.542.000 F

SIÈGE SOCIAL : 3, RUE DOSNE, PARIS (16e)

R. C. : Seine n° 54-B 6212.

Obligations de 10.000 F 6 1/2 0/0 1949.

Septième amortissement du 1er décembre 1956.

LISTE NUMERIQUE

1° Des séries comprenant les 253 obligations sorties au tirage du 15 octobre 1956, remboursables à partir du 1er décembre 1956 ;

2° De la série comprenant les obligations sorties au tirage précédent parmi laquelle figurent des titres non présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.
1 à 155	56	6.104 à 6.350	55	14.879 à 15.000	56

CONCESSIONS DIVERSES

Préfecture de la Lozère.

AVIS

Demande de permis exclusif de recherches de mines

Par pétition en date du 26 juillet 1956 et rectifiée le 31 août 1956, M. Rambaud (Clément), administrateur directeur général de la Société centrale de l'uranium et des minerais et métaux radioactifs, agissant au nom et pour le compte de cette société anonyme, dont le siège social est à Clermont-Ferrand, 4, boulevard Trudaine, sollicite, pour une durée d'un an, un permis exclusif de recherches de mines pour uranium et substances connexes.

Le périmètre du permis sollicité est défini par un contour polygonal passant successivement par les points suivants :

Point A. — Le Monteils, angle Nord-Est de la grange de M. Durand (Auguste), habitant aux Bondons ;

Coordonnées : x = 701.500 ; y = 432.450.

Point B. — Les Bondons, croix du clocher du village :

Coordonnées : x = 701.950 ; y = 232.250.

Point C. — Lozerette, angle Nord-Ouest de la maison de Mme Pradeilles (Noëlie), habitant Bedouès :

Coordonnées : x = 703.750 ; y = 252.450.

Point D. — Ruas, angle Nord-Ouest de la maison de Mme veuve Savagner, habitant à Bessèges ;

Coordonnées : x = 704.850 ; y = 231.675.

Point E. — Coustancy, angle Nord-Ouest de la maison de M. Privat (Camille-Casimir), n° 127 de la feuille cadastrale de Bedouès, section C I ;

Coordonnées : x = 704.800 ; y = 230.175.

Point F. — Angle Nord-Ouest de la maison de M. Rochet (Arthur), menuisier à Cocurès, sise au lieudit Rode, n° 455 de la feuille cadastrale de Cocurès, section A 3 :

Coordonnées : x = 702.950 ; y = 228.000.

Point G. — Angle Nord-Est du château d'Ariges appartenant à Mme veuve Moury.

Coordonnées : x = 700.150 ; y = 227.800.

Point H. — Angle Nord-Est du pont de la nationale 107 *bis* sur le Bramont :

Coordonnées : x = 696.725 ; y = 231.425.

Point I. — Le Marazeil, angle Nord-Ouest de la maison de M. Passenoud (Casimir), habitant au Marazeil, n° 302 de la feuille cadastrale d'Ispagnac, section C :

Coordonnées : x = 697.875 ; y = 234.480.

Point J. — Angle Nord-Ouest de la baraque du col de Montmirat appartenant aux ponts et chaussées, n° 43 de la feuille cadastrale d'Ispagnac, section C :

Coordonnées : x = 696.680 ; y = 236.150.

Point K. — Angle Sud-Est du pont sur la nationale 107, à 2,330 km de la baraque du col de Montmirat :

Coordonnées : x = 696.225 ; y = 237.800.

Point L. — Le Montet, angle Nord-Est de la maison de M. Seguin (Etienne-Prosper), n° 640 de la feuille cadastrale de Saint-Etienne-du-Valdonnez, section D :

Coordonnées : x = 697.425 ; y = 237.805.

Point M. — Intersection de la route n° 31 du col de Montmirat au pont de Montvert avec le chemin du Montet à Montmirat à 1,130 km de la baraque de Montmirat :

Coordonnées : x = 697.250 ; y = 236.350.

Point N. — Village des Combettes, angle Nord-Est de la maison de M. Mourgues (Henri), n° 213 de la feuille cadastrale d'Ispagnac, section C :

Coordonnées : x = 659.200 ; y = 234.400.

Point O. — Montméjan, angle Nord-Ouest de la maison de Mlle Bouteille (Marie-Louise), habitant 6, rue du Vallat, Montpellier, dans l'Hérault, n° 658 de la feuille cadastrale d'Ispagnac, section D I :

Coordonnées : x = 698.380 ; y = 232.380.

Point P. — Fraissinet, angle Nord-Ouest de la maison de Mlle Cogoluègne (Rose), hôtel des Fleurs, Florac, n° 1198 de la feuille cadastrale d'Ispagnac, section D 2 ;

Coordonnées : x = 698.400 ; y = 230.350.

Point Q. — La Beaume, angle Nord-Ouest de la maison de M. Peyre (Fernand-Antonin) :

Coordonnées : x = 700.675 ; y = 228.150.

Point R. — Clocher de Malbosc :

Coordonnées : x = 701.550 ; y = 230.900.

Retour au point A.

Lesdites limites renferment une étendue superficielle de 2.550 hectares entièrement située sur le département de la Lozère.

Une enquête sur cette demande sera ouverte du 17 octobre 1956 au 17 novembre 1956.

Pendant toute la durée de l'enquête, la pétition et ses annexes resteront déposées à la préfecture, où le public pourra en prendre connaissance en vue des observations éventuelles et demandes en concurrence auxquelles la demande pourrait donner lieu, et qui devront être formulées suivant les dispositions prévues par les articles 5 et 7 du décret n° 55-1684 du 27 décembre 1955 portant règlement d'administration publique sur les permis exclusifs de recherches de substances minérales.

Arrêté n° 56-1098

Le préfet du département de la Lozère, chevalier de la Légion d'honneur,

Vu les articles 7, 12, 13, 14 et 20 du code minier ;
Vu le décret n° 55-1684 du 27 décembre 1955 portant règlement d'administration publique sur les permis exclusifs de recherches de substances minérales ;
Sur la proposition de l'ingénieur en chef des mines à Alès,

Arrête :

L'avis dont le texte précède sera affiché pendant une durée d'un mois, du 17 octobre 1956 au 17 novembre 1956, à la préfecture de la Lozère.
Il sera, en outre, inséré au cours de l'enquête au *Journal officiel* de la République française et deux fois, à quinze jours d'intervalle, dans deux journaux d'annonces légales du département.

Fait à Mende, le 11 octobre 1956.

Le préfet,
Seguy.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Préfecture des Alpes-Maritimes.

Ponts et chaussées

PORTS MARITIMES

PORT DE MENTON

Reconstruction du quai intérieur de la jetée.

ADJUDICATION RESTREINTE

A une date qui sera fixée ultérieurement, il sera procédé en séance publique par le préfet des Alpes-Maritimes, assisté des autres membres du bureau d'adjudication, et en présence de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, dans les formes réglementaires, à l'adjudication restreinte, sur rabais sur soumission cachetée, des travaux de reconstruction du quai intérieur de la jetée au port de Menton, travaux évalués à 74.531.000 F, non compris la somme à valoir.

Conditions principales de l'adjudication.

I. — *Demandes d'admission.*

Les demandes d'admission, accompagnées des pièces mentionnées à l'article 8 *bis* du cahier des clauses et conditions générales et de la déclaration (1) prévue à l'article 1er (§ 2) du décret n° 54-596 du 11 juin 1954, devront être adressées à l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, 41, rue Gounod, à Nice, et devront lui parvenir avant le 10 novembre 1956, terme de rigueur. Les demandes qui parviendront à l'ingénieur en chef postérieurement à cette date ne seront pas admises.

II. — *Instruction des demandes.*

Les personnes admises à prendre part à l'adjudication seront avisées ultérieurement et directement par lettre recommandée de la date de l'adjudication.

Les pièces remises par les personnes non admises leur seront renvoyées avec l'avis que leur demande n'a pas été accueillie.

III. — *Communication des pièces du projet aux entrepreneurs.*

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, de dix heures à douze heures et de quatorze heures à dix-sept heures, dans les bureaux de M. Cadière, ingénieur d'arrondissement, 41, rue Gounod, à Nice.

Un programme sommaire résumant l'objet de l'entreprise et la description des travaux sera envoyé aux entrepreneurs et aux personnes intéressées qui en feront la demande au service des ponts et chaussées.

Fait à Nice, le 8 octobre 1956

Pour le préfet des Alpes-Maritimes :
Le secrétaire général,
J. Vidal.

Modèle de déclaration

Je, soussigné ....., agissant pour le compte ..... en vertu de ....., déclare, sous peine des sanctions édictées par l'article 2 du décret n° 54-596 du 11 juin 1954 :

Que l'entreprise en question est inscrite sous le n° ..... au registre du commerce (ou des métiers) de ..... ;
Qu'elle n'est pas en état de faillite ou de liquidation judiciaire (1) ;
Qu'aucun des gérants, administrateurs et directeurs de l'entreprise ne tombe sous le coup des condamnations, déchéances et sanctions prévues par la loi n° 47-1635 du 30 août 1947 relative à l'assainissement des professions commerciales et industrielles (2) ;
Que l'entreprise en question ne tombe pas sous le coup de l'exclusion prévue par le dernier alinéa de l'article 37 de l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945 relative aux prix, modifié par l'article 2 du décret n° 53-704 du 9 août 1953 relatif au maintien ou au rétablissement de la libre concurrence industrielle et commerciale.

(1) Si l'entreprise est en état de liquidation judicaire, le déclarant rayera les quatre derniers mots de cet alinéa et produira une déclaration visée par le liquidateur faisant ressortir de manière précise la situation financière de l'entreprise et la possibilité qui lui reste de mener à bien les travaux projetés.

(2) Dans le cas où l'entrepreneur est une personne privée, il fera connaître en outre sa situation personnelle à l'égard des condamnations, déchéance et sanctions énumérées au présent alinéa.

PUBLICITÉ

CONCERNANT

les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle

Le tribunal cantonal de Strasbourg, par décision en date du 24 septembre 1956, annule le certificat d'hérédité établi par lui le 19 septembre 1953, VI 577/53, réglant la dévolution successorale de Dorothée Spielmann, veuve de Edouard Heer, décédée à Strasbourg, son dernier domicile, le 3 janvier 1948 (VI 664/56).

Tribunal cantonal, section des successions.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Piederriere (Jean-Baptiste-Constant-François), né le 5 novembre 1922 à Montfort-sur-Meu (Ille-et-Vilaine), demeurant 3 *bis*, rue Toullier, à Rennes, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineures : Michèle, née le 21 octobre 1949 à Rennes (Ille-et-Vilaine) ; Rosemonde et Roselyne, nées toutes deux le 26 mai 1951 à Rennes, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Perriere.

M. Duquesnoy (René-André), infirmier, demeurant à Paris, 22, rue Clauzel, né le 4 octobre 1932 à Juvisy-sur-Orge (Seine-et-Oise), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de : du Quesnoy.

M. Szomolanyi (Claude), né à Lille le 18 mars 1934, demeurant à Lille, 68 *ter*, rue de Madagascar, actuellement sous les drapeaux, 8e dragons, S. P. 59426, dépose auprès du garde des sceaux une requête à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Lagnies.

M. Klapczynska (Marcel), né à Lille le 22 janvier 1933, demeurant à Sequedin, 3, rue du Chemin-Noir, dépose auprès du garde des sceaux une requête à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Martel.

M. Marius Ciapino, né à Sourcieux-les-Mines (Rhône) le 17 avril 1895, demeurant à Rive-de-Gier (Loire), 10, rue Jules-Ferry, époux de Mme Antoinette Dumortier, née à Rive-de-Gier (Loire) le 9 juin 1885, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Marion.

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 septembre 1956 : page 8827, 2e colonne, 3e annonce, 6e ligne, au lieu de : « Hibert », lire : « Nibert ».

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

25 septembre 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Nogent-le-Rotrou. **Association familiale nogentaise d'enseignement privé (A. F. N. E. P.).** But : veiller aux intérêts moraux et matériels des établissements d'enseignement privé de Nogent-le-Rotrou ; développer et promouvoir la formation culturelle à tout point de vue ; créer et prendre en charge certains services et organismes d'éducation générale tant au point de vue administratif qu'aux points de vue matériel et culturel. Siège social : 24, rue Gouverneur, Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir).

25 septembre 1956. Déclaration à la sous-préfecture d'Aïn-Témouchent. **Coopérative scolaire de l'école Pierre-Combe d'Aïn-Témouchent.** But : former et développer l'esprit de solidarité et d'entraide chez les élèves. Siège social : chez M. Benedetti, président, à Aïn-Témouchent (Oran).

25 septembre 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Heurtey-Sport.** But : pratique du football. Siège social : 38, avenue Georges-Mandel, Paris.

26 septembre 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Centre culturel d'information de l'Allemagne démocratique.** But : relations culturelles entre la France et l'Allemagne démocratique. Siège social : 41, rue de Lancry, Paris.

26 septembre 1956. Déclaration à la préfecture de Tours. **Sports et loisirs des travailleurs du livre.** But : établir des relations de bonne camaraderie entre ses membres par l'organisation de conférences ; encourager le développement des œuvres d'éducation populaire et sport éducatif ; formation d'un club sportif. Siège social : bourse du travail, 11 *bis*, rue de Clocheville, Tours.

26 septembre 1956. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Groupement Qualité Lugdunum.** But : faire en commun les efforts nécessaires en vue de la propagande sous toutes ses formes ; assurer une production de qualité et de mode au meilleur prix ; donner à ce groupement un label. Siège social : 26, place Bellecour, Lyon.

26 septembre 1956. Déclaration à la sous-préfecture d'Autun. **Cantine scolaire de l'école d'Anost-Dront.** But : éduquer les enfants et leur fournir un repas chaud. Siège social : école publique de Dront, par Anost (Saône-et-Loire).

26 septembre 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. **Association locale des aides familiales rurales.** But : aider matériellement et moralement à domicile les familles du milieu rural. Siège social : mairie de Brassac (Tarn).

26 septembre 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Centre d'étude des supports de publicité.** But : fournir à chacun des adhérents de l'association tous renseignements sur les lecteurs de la presse et réaliser à cet effet une enquête susceptible d'être renouvelée ultérieurement et à intervalles réguliers ; conseiller tel support de publicité particulier dans la réalisation des enquêtes qu'il lui plairait d'entreprendre. Siège social : 27 *bis*, avenue de Villiers, Paris.

27 septembre 1956. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Association familiale locale du centre privé de formation professionnelle agricole de la région de Fareins.** But : enseignement agricole et ménager. Siège social : chez Mlle Gaudillat, Fareins.

28 septembre 1956. Déclaration à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. **Ring olympique nancéien.** But : pratique des sports de combat et de détente. Siège social : 85, rue Saint-Georges, Nancy.

28 septembre 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Florac. **La Saint-Hubert.** But : répression du braconnage ; destruction des nuisibles ; amélioration de la chasse. Siège social : café Combes, Meyrueis (Lozère).

29 septembre 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Association d'entraide des agents du ministère des finances.** But : venir en aide aux agents du ministère des finances frappés par l'adversité (longue maladie, logement, retraités nécessiteux, bourse d'études). Siège social : 93, rue de Rivoli, Paris.

30 septembre 1956. Déclaration à la préfecture de la Corrèze. **Union départementale des amicales de sapeurs-pompiers de la Corrèze.** But : resserrer les liens d'amitié entre les membres ; organiser des manifestations, concours et manœuvres. Siège social : préfecture de la Corrèze.

30 septembre 1956. Déclaration à la préfecture de la Corrèze. **Œuvre du don au décès.** But : aider les familles des membres à la suite du décès par l'octroi d'un don en espèces. Siège social : préfecture de la Corrèze.

2 octobre 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Association France-U. R. S. S. (Comité local d'Issy-les-Moulineaux).** But : association d'intérêt national pour la coopération, la connaissance mutuelle et l'amitié entre la France et l'Union des républiques socialistes soviétiques. Siège social : 13, rue Auguste-Gervais, Issy-les-Moulineaux.

3 octobre 1956. Déclaration à la préfecture de Mézières. **Association sportive ardennaise du gaz et de l'électricité.** But : pratique du tennis de table. Siège social : 44, route des Mazures, Revin.

5 octobre 1956. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. **Comité départemental du mouvement démocratique et socialiste pour les Etats-Unis d'Europe (Mouvement gauche européenne).** But : promouvoir dans la Nièvre, par l'étude, la propagande et l'action, la formation des Etats-Unis d'Europe et l'organisation de cette Europe sur des bases démocratiques et dans un sens socialiste. Siège social : secrétariat régional, route du Four-de-Vaux, Vauzelles-Nevers.

6 octobre 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale des locataires, 19, rue André-del-Sarte.** But : association d'entraide mutuelle et de défense des locataires. Siège social : 19, rue André-del-Sarte, Paris.

6 octobre 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Les Equipes aiguillages.** But : réunir toutes les personnes désireuses d'inciter les membres anciens et actuels des associations scouts et guides de France à vulgariser l'orientation scolaire et professionnelle ; favoriser aux membres de ces associations la recherche d'activité professionnelle par tous les moyens légaux ; créer dans le monde du travail une atmosphère qui facilitera les débouchés. Siège social : 22, rue Monsieur-le-Prince, Paris.

8 octobre 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Union sportive du Maine.** But : pratique du football et culture physique. Siège social : 11, rue du Maine, Paris.

8 octobre 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Centre d'études techniques ménagères agricoles des Causses du Bas-Quercy (C. E. T. M. A.).** But : rechercher les moyens susceptibles d'aider les ménagères rurales dans leur tâche, par la vulgarisation des méthodes rationnelles de travail, l'emploi d'appareils ménagers et un habitat mieux conçu. Siège social : chez Mme Bruel, présidente, Gelles, commune de Salvagnac-Saint-Loup (Aveyron).

8 octobre 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Association des porteurs de titres de la Compagnie universelle du canal maritime de Suez.** But : défense des intérêts matériels et moraux des membres de l'association par toutes les voies du droit. Siège social : 154, rue de l'Université, Paris.

9 octobre 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Compiègne. **Association sportive de l'école Hersan de Compiègne.** But : organiser et favoriser la pratique des sports pour les élèves de l'établissement ; représenter l'établissement dans les épreuves sportives scolaires et universitaires. Siège social : école de garçons Hersan, Compiègne (Oise).

9 octobre 1956. Déclaration à la préfecture d'Alger. **La Boule résidentielle d'Alger-Plage.** But : pratique du jeu de boules. Siège social : Cap-Matifou.

11 octobre 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Union d'entraide franco-arménienne (U. E. F. A.) (région parisienne).** But : organiser l'entraide sur le plan technique, matériel, moral et culturel ; faciliter l'assimilation de la culture et de l'esprit français ; établir des contacts entre les Français et les Arméniens. Siège social : 29, rue Pixérécourt, Paris.

11 octobre 1956. Déclaration à la préfecture de la Somme. **Association de chasse de Cagny.** But : protection et repeuplement du gibier ; répression du braconnage. Siège social : mairie de Cagny, place Emile-Zola.

12 octobre 1956. Déclaration à la préfecture de Lyon. **Centre d'information lyonnais forézien.** But : mettre à la disposition des œuvres un secrétariat et un service de documentation. Siège social : 34, rue Saint-Jean, Lyon.

12 octobre 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Montargis. **Association pour la vulgarisation et le développement des techniques agricoles en Sologne du Giennois.** But : rechercher, diffuser, mettre en œuvre les procédés techniques ; encourager les productions les plus dignes d'assurer une rentabilité stable. Siège social : mairie de Gien (Loiret).

15 octobre 1956. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Association d'éducation populaire Freppel.** But : venir en aide aux œuvres scolaires. Siège social : 72, rue Desjardins, Angers.

15 octobre 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association sportive postes, télégraphes, téléphone (A. S. P. T. T.) Donges-Radio.** But : pratique de tous les sports et principalement de l'éducation physique. Siège social : centre radiomaritime, la Pommeraye-en-Donges (Loire-Inférieure).

15 octobre 1956. Déclaration à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. **Société de chasse de rallye Sous les Côtes.** But : réglementation de la chasse ; protection et repeuplement du gibier. Siège social : 20, rue d'Amance, Malzéville.

15 octobre 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Fédération des associations autonomes de sinistrés, pillés, spoliés et victimes de calamités publiques de la région parisienne.** But : défense des sinistrés. Siège social : 29, rue Tronchet, Paris.

16 octobre 1956. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Tribune de l'électeur, cercles d'études et d'informations politiques et sociales.** But : documentation sur les questions sociales et politiques. Siège social : chez M. de Bellœuvre, 38, rue du Puits-de-la-Chaîne, le Mans.

16 octobre 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Pour l'air pur.** (Association constituée à la suite d'un vœu émis par la Société de pathologie comparée au terme d'une séance tenue au conservatoire des arts et métiers.) But : étudier toutes les questions intéressant l'air, l'atmosphère en général et tout ce qui peut en découler ; obtenir un air pur, sain, exempt de toutes odeurs ou micelles pouvant le rendre malsain, toxique, cancérigène ; répandre dans le public l'intérêt que méritent ces questions ; favoriser la recherche et la mise en œuvre des résultats scientifiques et pratiques qui en découlent pour la santé et l'hygiène des êtres vivants. Siège social : 7, rue Gustave-Nadaud, Paris.

17 octobre 1956. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Centre social Saint-Eutrope.** But : institution et développement d'œuvres sociales et médicales dans le quartier Saint-Laud et ses environs. Siège social : 2, rue Saint-Eutrope, Angers.

17 octobre 1956. Déclaration à la préfecture de Lot-et-Garonne. **Cercle d'études des jeunes agriculteurs du canton d'Astaffort.** But : conférences et voyages d'étude pour l'agriculture. Siège social : mairie d'Astaffort.

17 octobre 1956. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. **Comité d'aide aux soldats d'Afrique du Nord.** But : aide morale et matérielle. Siège social : mairie de Douchy-les-Ayette.

18 octobre 1956. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Callope-Club.** But : diffusion du jazz. Siège social : Novelty, 2, place d'Isly, Alger.

18 octobre 1956. Déclaration à la préfecture de Nîmes. **Amicale des sous-officiers, brigadiers et caporaux de réserve de Villeneuve-les-Avignon.** But : resserrer les liens de cordiale camaraderie ; développer l'instruction par le service éventuel de la défense nationale ; défendre les droits de chacun. Siège social : bar-tabacs, rue de la République, Villeneuve-les-Avignon.

19 octobre 1956. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Fêtes et loisirs de la Profondine.** But : centre culturel et artistique de la cité Castors de la Profondine. Siège social : chez M. Gérard Boucherie, la Profondine, Saint-Sébastien-sur-Loire.

MODIFICATIONS

24 septembre 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Les Anciens du 329e** transfèrent leur siège social du 15 *bis*, rue du Sud, Antony, au 4, rue Balny-d'Avricourt, Paris.

4 octobre 1956. Déclaration à la préfecture de police. **L'Association pour l'étude des problèmes de direction des entreprises dite « Synthèses »** transfère son siège social du 21, rue Clément-Marot, Paris, au 25, rue François-Ier, Paris.

10 octobre 1956. Déclaration à la préfecture de police. Le **Plateau Nord sportif de Suresnes** transfère son siège social du 60, rue Paul-Bert, Suresnes, au 18 *bis*, rue Voltaire, Suresnes.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

AUTORISATIONS

(Décret-loi du 12 avril 1939.)

19 juin 1956. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 9 octobre 1956.) **Centre international évangélique du film.** But : évangélisation et éducation morale par le film. Siège social : 47, rue de Clichy, Paris.

1er septembre 1956. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la sous-préfecture de Béthune le 27 septembre 1956.) **Union des associations polonaises catholiques en France, section dénommée : Union régionale de femmes.** But : développer l'esprit catholique et maintenir les traditions polonaises. Siège social : place Guynemer, Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais).

14 septembre 1956. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 9 octobre 1956.) **Société royale de Saint-Georges (The Royal Society Of St George).** But : réunir les membres de naissance anglaise dans le but de célébrer la fête de saint Georges. Siège social : 57, avenue Hoche, Paris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.